

OMPI



A/35/13

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 septembre 2000

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-cinquième série de réunions
Genève, 25 septembre – 3 octobre 2000

APERÇU DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2000

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Au cours des six premiers mois du XXI^e siècle, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), conformément au mandat qui lui a été conféré par ses États membres, a continué de jouer un rôle moteur pour encourager la créativité et l'innovation et promouvoir la protection de la propriété intellectuelle dans le monde entier, prenant résolument l'initiative en faveur du développement du système de propriété intellectuelle afin d'instaurer au niveau mondial des conditions favorisant la traduction du potentiel créatif en développement tangible et durable.
2. Le présent aperçu de l'exécution du programme vise à informer les États membres de ces initiatives et à donner une idée de l'orientation générale des activités de l'OMPI au cours du premier semestre de l'an 2000. Il a également pour objet de mettre en lumière certaines activités ou réalisations pouvant présenter un intérêt pour les États membres de l'Organisation ou d'autres parties. Cela étant, il ne s'agit ni d'un rapport détaillé sur l'exécution du programme ni d'une liste d'activités exhaustive.
3. Il convient de distinguer le présent document du rapport intitulé "Exécution du programme au cours de l'exercice biennal 1998-1999" (document A/35/2 en date du 7 août 2000), qui a été élaboré dans le cadre de l'établissement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de programmes et de budgets axés sur les résultats et

qui évalue, sur la base d'une analyse des principaux résultats obtenus, la mesure dans laquelle les objectifs définis au début de l'exercice biennal en question ont été atteints. Le rapport sur l'exécution du programme pour l'ensemble de l'année 2000 sera établi courant 2001 afin d'être présenté aux Assemblées de l'OMPI à leur prochaine session.

4. Le présent document donne une vue d'ensemble de l'exécution de tous les programmes principaux du programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001 (voir le document A/34/2 en date du 12 mars 1999), en indiquant, le cas échéant, les facteurs à prendre en considération à cet égard. Les parties consacrées aux différents sous-programmes des programmes principaux illustrent les activités entreprises ou accomplies au cours de la période considérée et font état, le cas échéant, de l'appui assuré au titre d'autres sous-programmes ou programmes principaux ou apporté par des partenaires extérieurs à l'Organisation. On trouvera dans les vues d'ensemble et les descriptions des sous-programmes correspondants des exemples représentatifs d'activités ou de réalisations importantes qui donnent une idée de la nature de l'exécution du programme.

5. Les États membres trouveront également dans le présent document des informations sur l'exécution des projets financés au titre des fonds de réserve spéciaux. Parmi ceux-ci figurent notamment des projets relatifs aux techniques de l'information, comme le WIPONET et le projet IMPACT pour l'automatisation du PCT, ainsi que la rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ou encore les appels d'offres et les concours en vue de l'agrandissement des locaux du siège de l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 01

Organes statutaires des États membres et Cabinet du directeur général

Vue d'ensemble

6. En juillet 2000, le nombre d'États membres de l'OMPI s'élevait à 175, Antigua-et-Barbuda, le Belize, la République dominicaine et les Seychelles ayant adhéré au cours de la période considérée à la Convention instituant l'OMPI. Le directeur général a continué d'améliorer les systèmes et les opérations à l'OMPI et de consolider la collaboration avec les gouvernements, notamment en ce qui concerne les orientations, le programme et budget, les questions émergentes et d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle, l'application des traités administrés par l'OMPI, la transparence et la reddition de comptes. Le directeur général a également poursuivi l'œuvre de renforcement de la coopération avec les organisations internationales et régionales telles que l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les organisations du système des Nations Unies.

Sous-programme 01.1 – Organes des États membres

7. Plusieurs réunions importantes des organes des États membres financées au titre de ce sous-programme ont eu lieu au cours de la période considérée : une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de coopération en matière de brevets (Union du PCT), tenue du 13 au 17 mars; une réunion du Groupe de travail sur la réforme statutaire de l'Assemblée générale de l'OMPI, tenue du 22 au 24 mars; une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'OMPI, convoquée le 13 avril à l'issue de la quatrième session spéciale du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes et de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles tenues à Genève la même semaine. L'Assemblée générale a approuvé les modalités de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, qui se tiendra du 7 au 20 décembre 2000.

Sous-programme 01.2 – Le directeur général

8. Le directeur général assure la direction exécutive, la gestion, l'orientation et la conduite de l'exécution de l'ensemble du programme de travail de l'OMPI. Des relations étroites et efficaces ont été maintenues avec les États membres tant à Genève qu'à l'étranger. Durant le premier semestre de l'an 2000, le directeur général a entrepris 11 missions à l'étranger et a reçu la visite de plus d'une centaine de représentants des États membres, dont des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et les chefs de secrétariat d'organisations internationales ou nationales, afin de consolider et d'améliorer les relations et de dégager des consensus sur des questions de propriété intellectuelle.

9. Un appui important a été fourni au directeur général en matière de rédaction de correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales (ONG) et des particuliers, d'élaboration de discours, de notes d'information et de déclarations, d'organisation et de suivi des réunions du Groupe

d'élaboration des politiques, ainsi que de facilitation des fonctions de protocole, de liaison et de représentation. La supervision du Bureau de coordination de l'OMPI à New York a aussi été assurée dans le cadre de ce sous-programme, notamment pour ce qui concerne le maintien des liens étroits et l'échange d'informations, ainsi que l'exécution des fonctions administratives.

Sous-programme 01.3 – Commissions consultatives

10. La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) et la Commission consultative des politiques (CCP) ont continué d'examiner de manière approfondie un large éventail de questions de propriété intellectuelle et de fournir des conseils précieux au directeur général concernant les mesures que pourrait prendre l'OMPI. La CCE a tenu sa troisième réunion au siège de l'OMPI, à Genève, les 4 et 5 mai. Quatorze membres ont assisté à cette réunion. Une réunion du groupe d'étude de la CCP s'est tenue à Washington le 1^{er} mars. La deuxième réunion de la CCP s'est tenue au siège de l'OMPI le 15 juin. Dix-sept membres et deux de leurs représentants y ont pris part. À sa deuxième réunion, la CCP est parvenue à un accord sur le texte d'une déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle susceptible de contribuer aux efforts déployés par le directeur général pour faire mieux connaître et dépolitiser les questions de propriété intellectuelle.

11. Un appui administratif a été assuré pour toutes les réunions au titre de ce sous-programme et la Déclaration mondiale sur la propriété intellectuelle, de même que les rapports sur les débats des séances plénières, ont été élaborés et soumis aux commissions correspondantes pour approbation avant d'être présentés aux Assemblées des États membres à leurs réunions de septembre 2000.

PROGRAMME PRINCIPAL 02

Planification stratégique et développement des politiques

Vue d'ensemble

12. Au cours de la période considérée, l'OMPI a poursuivi la mise en œuvre et l'amélioration de nouveaux systèmes et de nouvelles fonctions introduits par le directeur général pendant l'exercice biennal 1998-1999; l'Organisation a renforcé ses activités de planification stratégique et de développement des politiques en encourageant la collaboration et en renforçant le dialogue avec les gouvernements, les organisations internationales ou régionales, l'UPOV, l'OMC et les organisations du système des Nations Unies. Le directeur général a bénéficié d'un appui sans réserve dans l'accomplissement de ses fonctions de supervision, dans la mise au point et le perfectionnement de la planification stratégique et de la coordination générale entre les différentes activités de programme, compte tenu du cadre conceptuel défini dans la vision d'avenir et l'orientation stratégique de l'OMPI approuvées par les États membres (voir le document A/34/3).

Sous-programme 02.1 – Coordination des programmes

13. Les fonctions de développement des politiques et de coordination ont été renforcées en vue de recenser les activités convergentes et complémentaires au sein des différents programmes de l'OMPI, d'évaluer l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 1998-1999 et les plans de travail annuels pour l'an 2000, ainsi que de rationaliser la structure de direction (ainsi, un groupe de la haute direction, constitué des administrateurs de rang supérieur, a été créé). Trois réunions du groupe de la haute direction et une vingtaine de réunions d'information professionnelle hebdomadaires ont efficacement contribué à faciliter le partage d'informations importantes, la présentation des rapports annuels, la coordination des activités de programme, ainsi que l'examen et la définition des politiques au sein du secrétariat. Les fonctions d'information, de recherche et d'analyse pour le directeur général ont été renforcées par l'introduction d'un nouveau format pour les rapports de mission et par l'analyse des questions émergentes, qui ont donné lieu à l'élaboration d'une dizaine de documents d'information pour le directeur général et la haute direction. Le Secrétariat a mis au point et testé un prototype de système de collecte de données statistiques fondé sur le Web qui porte sur plus d'une trentaine d'éléments relatifs à certaines activités de programme; ce nouvel instrument a effectivement favorisé la gestion moderne voulue par le directeur général.

14. Le renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est poursuivi à tous les niveaux des deux secrétariats. Les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC se sont rencontrés à deux reprises pour examiner les moyens d'intensifier encore cette coopération. Les chefs de secrétariat du Centre du commerce international (CCI) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) étaient aussi présents lors de la deuxième réunion. Ces réunions des directeurs généraux ont été suivies de deux réunions des directions générales de ces quatre institutions. L'OMPI a aussi participé à différentes réunions de l'OMC : trois réunions du Conseil général, deux du Conseil des ADPIC, deux du Comité du commerce et de l'environnement, une du Comité du commerce et du développement et deux du Sous-Comité des pays les moins avancés. L'OMPI a aussi continué d'envoyer des experts aux stages et séminaires de formation de l'OMC.

15. L'Organisation a encore intensifié sa coordination avec l'UPOV. L'accroissement des demandes des États membres dans le domaine de la protection des obtentions végétales et dans les domaines connexes de la biotechnologie et des savoirs traditionnels a nécessité un renforcement de la coordination et de la coopération dans l'exécution des programmes pertinents des deux organisations. Par ailleurs, l'OMPI a contribué à l'organisation et au financement de plusieurs stages et séminaires de formation de l'UPOV et à diverses activités d'assistance technique.

Sous-programme 02.2 – Relations extérieures et coopération avec le siège de l'Organisation des Nations Unies

16. Afin de familiariser les chefs de programme de l'OMPI avec les incidences des travaux des organes législatifs et d'autres organes de l'ONU sur les activités de l'Organisation, quelque 2400 documents ont été reçus, analysés, triés et redistribués aux départements intéressés de l'OMPI. Quelque 200 pièces de correspondance directe ont été reçues de l'ONU et de ses institutions et des réponses ont été envoyées lorsque c'était nécessaire. L'OMPI a continué d'améliorer ses communications et ses relations avec l'ONU, participant notamment à la XIII^e Conférence internationale sur le SIDA, au Sommet mondial pour le développement social, à la Commission des droits de l'homme et à la réunion de printemps du Comité administratif de coordination (CAC), au cours de laquelle l'Organisation a joué un rôle moteur dans la réflexion sur les techniques de l'information et la mondialisation, ainsi que sur la réforme du CAC. L'OMPI a aussi créé un groupe d'experts qui concentre son attention sur les questions relatives aux techniques de l'information en vue du débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. L'OMPI a assuré un concours sans réserve au Corps commun d'inspection (CCI) tout au long de la période considérée.

Sous-programme 02.3 – Évaluation de l'exécution des programmes

17. Le système d'évaluation de l'exécution des programmes de l'OMPI a encore été amélioré.

18. La Division de l'audit et de la supervision internes (qui a remplacé en mai la Division de la supervision interne et de l'évaluation du programme) a élaboré et finalisé le rapport intitulé "Exécution du programme au cours de l'exercice biennal 1998-1999" (document A/35/2), qui sera présenté aux Assemblées des États membres de l'OMPI en septembre. Le processus d'élaboration de ce rapport a familiarisé un peu plus les chefs de programme avec l'utilisation d'indicateurs en tant qu'instruments de gestion essentiels pour mesurer l'exécution du programme et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs définis dans le programme et budget de l'OMPI. Les indicateurs d'exécution ont été mis en place en même temps que le nouveau format appliqué dans le premier rapport à mi-parcours de l'exercice biennal sur l'exécution du programme en 1998 (document A/33/2), fondé sur la méthode de planification des programmes et budgets axée sur les résultats adoptée par l'Organisation en 1998.

19. Une évaluation a été lancée afin de déterminer les besoins actuels et futurs du Bureau du PCT en personnel compte tenu des normes quantitatives et qualitatives appropriées, de l'infrastructure technique, des méthodes de travail et d'autres questions connexes.

20. Des préparatifs ont été accomplis en vue du lancement, au second semestre de l'an 2000, de la première évaluation approfondie de certaines activités exécutées dans le cadre du programme de coopération pour le développement de l'OMPI.

Sous-programme 02.4 – Recherche et analyse stratégiques

21. Afin d'élargir le cercle des clients de l'OMPI et d'échanger des vues avec des économistes, des sociologues et d'autres experts travaillant dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et de leurs incidences sur les questions sociales, culturelles et économiques, sept missions ont été entreprises au premier semestre de l'an 2000, en vue de participer et contribuer à des conférences ou à d'autres événements au cours desquels ces questions ont été examinées. Grâce à une interaction permanente via l'Internet, des liens mutuellement bénéfiques ont été établis avec des professionnels ou des experts qui ne connaissaient pas les travaux de l'OMPI et qui se sont montrés particulièrement intéressés par les nouvelles activités de l'Organisation dans le domaine des incidences sociales, culturelles et économiques des droits de propriété intellectuelle.

22. Les gouvernements, les institutions de recherche et d'autres organisations ont aussi manifesté un intérêt accru pour les activités du Secrétariat sur ces questions. Au cours du premier semestre de l'an 2000, dix-huit nouveaux projets de recherche ont été examinés. Sur les cinq projets retenus l'année précédente, le Secrétariat a reçu quatre études préliminaires, le dernier étant encore en cours. Trois nouveaux projets ont été lancés au cours de la période considérée, dont l'un sera mené à bien par une équipe de neuf chercheurs.

23. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de diffusion des connaissances, le Secrétariat a organisé le premier d'une série d'ateliers sur les dimensions commerciales et contractuelles de l'acquisition et du transfert de propriété intellectuelle. Une monographie sur les avantages socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement a aussi été publiée.

PROGRAMME PRINCIPAL 03

Affaires juridiques et structurelles

Vue d'ensemble

24. Au cours du premier semestre de l'an 2000, le Bureau des affaires juridiques et structurelles a continué de défendre les intérêts de l'Organisation sur plusieurs fronts. On citera notamment l'exécution efficace des fonctions de depositaire, le renforcement de la transparence et des capacités redditionnelles, l'administration et l'application de principes directeurs novateurs et hautement appréciés pour le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et l'étude de l'évolution des liens entre commerce électronique et propriété intellectuelle.

Sous-programme 03.1 – Affaires juridiques et statutaires

25. En ce qui concerne les affaires juridiques et statutaires, les activités de l'Organisation ont été marquées par des progrès sensibles dans les domaines de la réforme statutaire et des services fournis aux conférences diplomatiques. Le Groupe de travail sur la réforme statutaire de l'Assemblée générale de l'OMPI créé en septembre 1999 s'est réuni pour la première fois du 22 au 24 mars 2000. Cette réunion et celle qui l'a suivie début juillet ont débouché sur une importante série de recommandations soumises aux Assemblées des États membres (voir le document A/35/3). Si elles sont entérinées par les Assemblées, ces recommandations ouvriront la voie aux réformes statutaires et structurelles les plus profondes depuis la création de l'Organisation.

26. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu et traité 45 instruments de ratification ou d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et a publié plusieurs autres notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités.

Sous-programme 03.2 – Relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises

27. Des avis juridiques et des services d'appui ont été fournis au titre de ce sous-programme, notamment pour les grands projets de l'Organisation, mais également pour un large éventail d'activités opérationnelles et contractuelles, y compris l'harmonisation des pratiques juridiques de l'OMPI. Les aspects juridiques de plus de 50 contrats soumis par 20 unités de l'Organisation, dont la valeur dépasse 14,3 millions de francs suisses, ont été examinés au titre de ce sous-programme.

28. Au cours de période considérée, des avis et un appui juridiques ont été fournis au projet IMPACT pour l'automatisation du PCT, débouchant sur la négociation et la conclusion de deux nouveaux contrats avec le consortium concerné. Le projet WIPONET a aussi bénéficié d'un appui au titre de ce sous-programme pendant la procédure d'appel d'offres et au cours des négociations, suite à la désignation d'une entreprise. Autre projet important de l'Organisation, le concours international d'architecture ayant abouti au choix d'un projet architectural pour l'agrandissement du siège de l'OMPI a aussi bénéficié d'un appui au titre de ce sous-programme.

Sous-programme 03.3 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

29. En tant que première institution de règlement des litiges, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI s'est chargé de l'administration des affaires relevant des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine. Inspirés des recommandations de l'OMPI, ces principes directeurs offrent aux titulaires de droits attachés à des marques un mécanisme administratif efficace de règlement des litiges découlant de l'enregistrement de mauvaise foi et de l'utilisation par des tiers de noms de domaine de l'Internet. Le succès international fulgurant des services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine assurés par le Centre a fait de ces derniers l'une des activités principales des fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques et structurelles pendant le premier semestre de l'an 2000.

30. De janvier à juin 2000, le Centre d'arbitrage et de médiation a été saisi de 716 affaires au titre des principes directeurs, plus que toute autre institution de règlement. Ces affaires, qui portent sur plus de 2000 noms de domaine, mettent en présence des parties de 56 pays sur tous les continents. Les commissions administratives de l'OMPI ont statué sur 256 affaires dans un délai moyen de 45 jours, 78 autres affaires ayant abouti à une transaction entre les parties. Ce mécanisme nouveau et extrêmement efficace, portant souvent sur des marques et des noms connus, a fait l'objet d'une large attention.

31. Fin juin, en réponse à une demande émanant d'une vingtaine d'États membres de l'OMPI, des préparatifs ont été entrepris en vue du lancement du deuxième Processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet et de l'élargissement de ces activités aux noms de domaine de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD) afin de renforcer la protection de la propriété intellectuelle dans ces domaines.

32. Des services spéciaux ont été créés au titre de ce sous-programme afin de faire face à la charge de travail accrue du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Des règles supplémentaires définissant par exemple le barème des taxes perçues par le Centre et les honoraires des intermédiaires neutres ont notamment été adoptées. Le Centre a par ailleurs établi une liste d'intermédiaires neutres parmi lesquels il désigne les membres des commissions administratives chargées des différentes affaires; il a également publié des données biographiques détaillées sur 150 intermédiaires neutres, qui sont des spécialistes indépendants des marques et de l'Internet provenant de 35 pays de toutes les régions du monde.

33. Enfin, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a mis en place une infrastructure en ligne efficace pour ses services de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. La fréquentation du site Web du Centre, qui est actualisé en permanence, a quadruplé pour enregistrer près de deux millions d'occurrences au cours du premier semestre de l'an 2000.

34. Outre les services qu'il assure pour les noms de domaine en .com, .net et .org relevant des principes directeurs, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a commencé à fournir des services de règlement des litiges à la demande de certaines unités d'enregistrement de ccTLD. Il a également collaboré avec l'Application Service Provider Industry Consortium (ASPIC), consortium constitué d'entreprises informatiques de premier plan, à l'élaboration d'un mécanisme de règlement des litiges pour les fournisseurs de services logiciels (ASP).

Sous-programme 03.4 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

35. Entre le mois de janvier et la fin du mois de juin 2000, trois réunions sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle ont été organisées au titre de ce sous-programme : une à Kingston (Jamaïque), du 15 au 17 mai, une à Sao Paulo (Brésil), du 2 au 4 août, et une à Chiang Mai (Thaïlande), les 3 et 4 août. Deux sessions de l'atelier de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle ont été organisées (à San Francisco (États-Unis d'Amérique), du 15 au 19 mai) et une étude sur les questions relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle a été publiée en mai 2000.

PROGRAMME PRINCIPAL 04

Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes

Vue d'ensemble

36. Le principal objectif de ce programme au cours du premier semestre de l'an 2000 a été de profiter de l'élan suscité durant l'exercice biennal 1998-1999 et de consolider et accentuer les réalisations du programme. Concrètement, de nouvelles consultations ont été menées sur les propositions visant à ajuster le processus budgétaire et à examiner les politiques actuelles concernant les excédents budgétaires, les fonds de réserve et les fonds de roulement, et les efforts ont été poursuivis pour appuyer la gestion des activités sur un double front : en adoptant un contrôle plus poussé des activités et en renforçant les plans de travail annuels en tant qu'outils de gestion.

Sous-programme 04.1 - Planification des programmes et préparation du budget

37. Durant les six premiers mois de l'an 2000, l'accent a été mis sur deux domaines de ce sous-programme : premièrement, l'examen des politiques actuelles concernant le processus budgétaire, les excédents budgétaires et les fonds de réserve et deuxièmement, le renforcement de la fonction de gestion grâce à la mise au point de plans de travail annuels chiffrés, pour chaque programme principal.

38. S'agissant de l'ajustement du processus budgétaire et de l'examen des arrangements concernant les excédents budgétaires, les fonds de réserve et les fonds de roulement, le Secrétariat a poursuivi les consultations qu'il mène avec les États membres au sujet d'avant-projets. Pour finir, ce processus culminera au cours du deuxième semestre de l'an 2000, avec l'élaboration d'une proposition du Secrétariat, dont les États membres débattront au sein du Comité du programme et budget et des assemblées des États membres, au mois de septembre 2000.

39. Pour renforcer la fonction de gestion, un exercice portant sur l'élaboration, l'examen et l'approbation de plans de travail pour l'an 2000 a été effectué. D'abord, les chefs de programme ont reçu des conseils au sujet de l'affectation de crédits budgétaires annuels; ensuite, ils ont fourni une description des activités à mener, et des estimations préliminaires des coûts. Le Bureau du contrôleur a examiné ces propositions, à la fois en termes de programme et de budget, et ce en coordination étroite avec le Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques. Enfin, les chefs de programme ont été conseillés au sujet des priorités concernant la mise en œuvre. Cet examen initial sera suivi par des rapports périodiques durant le deuxième semestre de l'an 2000 au sujet de la mise en œuvre des plans de travail annuels.

Sous-programme 04.2 - Contrôle et suivi financiers

40. Au cours du premier semestre de l'an 2000, le contrôle financier s'est poursuivi, principalement par la certification des engagements financiers. Cette tâche importante a signifié l'examen d'environ 5000 demandes de certification, en plus du maintien de rapports étroits avec les chefs de programme au sujet de la mise en œuvre de leurs plans de travail annuels.

41. Le développement de la fonction de contrôle financier s'est poursuivi par la mise en œuvre d'un contrôle des activités. Cette initiative a été lancée au cours du deuxième semestre de 1999, et elle a conduit à la création, pour la première fois à l'OMPI, d'un inventaire des activités de programme. Cet inventaire est conforme au programme et budget approuvé (document A/34/2), et il sert à enregistrer des informations financières au niveau des activités, conformément aux plans de travail annuels proposés par les chefs de programme. La mise en place de ce système a exigé un gros effort de la part de divers secteurs du Secrétariat, en plus du Bureau du contrôleur, de la Division des finances et de la Division des services informatiques, pour faire en sorte que les difficultés particulières qui sont apparues durant le stade de la mise en œuvre ne fassent pas dérailler le projet.

Sous-programme 04.3 - Contrôle financier

42. La fonction de contrôle financier à plein temps a été rendue officielle au mois de mai 2000, avec la désignation d'un vérificateur interne des comptes principal, qui supervise la Division de l'audit et de la supervision internes (IAOD), nouvellement créée, qui fait rapport directement au directeur général et est chargée de la vérification interne des comptes, ainsi que de l'évaluation et du suivi des programmes. Dans l'exercice de sa fonction de vérification des comptes, le vérificateur interne travaillera en coopération étroite avec la Division des finances, le Bureau du contrôleur et les vérificateurs extérieurs des comptes.

43. Durant la période considérée, un travail préliminaire a été effectué en ce qui concerne la formulation d'une Charte de la vérification interne des comptes de l'OMPI et l'élaboration d'un plan de vérification des comptes. Pour appuyer ces actions, le personnel du Secrétariat a assisté à la 31^{ème} réunion des représentants des services de vérification interne des comptes, et à la deuxième conférence des investigateurs des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, qui s'est tenue ensuite à Rome (Italie) du 5 au 9 juin.

PROGRAMME PRINCIPAL 05

Communication mondiale et relations publiques

Vue d'ensemble

44. Afin de poursuivre l'objectif de la démythification de la propriété intellectuelle, les ressources consacrées au programme principal 05 ont été concentrées sur la mise à jour du site Web de l'OMPI, la création de nouveaux produits d'information (en particulier audiovisuels) et le renforcement de liens déjà solides avec les médias, les ONG et des groupes du secteur privé. L'image innovante et dynamique de l'OMPI, organisation tournée vers l'avenir a continué d'être affinée et diffusée. En même temps, un plus grand nombre de documents expliquant la nature et les contributions de la propriété intellectuelle ont été produits. Le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques a également apporté une contribution notable au budget de l'Organisation, avec les recettes provenant de la vente de produits d'information de l'OMPI.

Sous-programme 05.1 - Communication interne et externe de l'Organisation (Internet/Intranet)

45. La fréquentation des sites Web de l'OMPI a presque triplé, avec environ 25 millions de visites pour le premier semestre de l'année 2000 (8,5 millions pour le premier semestre de 1999). Durant cette période, les sites ont bénéficié d'une nouvelle architecture, pour rendre l'information plus accessible tant aux spécialistes qu'au grand public. L'apparence et la convivialité des sites ont été redéfinies afin d'obtenir une interface graphique/technique plus propre, plus attrayante et efficace. En outre, le contenu a été développé pour inclure de nouvelles pages Web destinées au grand public, et la mise en œuvre technique du nouvel agencement concernant 60 000 pages des sites existants a commencé. (Le lancement des sites OMPI redessinés est prévu pour le mois de septembre 2000).

Sous-programme 05.2 - Relations avec la presse et avec le public

46. Les contacts de l'OMPI avec la presse internationale et la presse suisse ont été accrus et consolidés. Au cours du premier semestre de cette année, 55 communiqués de presse et OMPI Actualités ont été produits. Quelque 730 articles portant sur des sujets concernant l'OMPI ont été publiés dans la presse mondiale. Environ 110 entretiens avec la presse ont été donnés par des fonctionnaires du Secrétariat qui, parce qu'ils s'occupaient de questions tout à fait d'actualité, en particulier le commerce électronique et le droit d'auteur sur l'Internet, ont suscité un grand intérêt de la part des médias du monde entier.

47. Une revue de presse intitulée *La propriété intellectuelle dans la presse* est établie chaque semaine depuis le mois d'avril. Cette compilation d'articles traitant de questions en rapport avec la propriété intellectuelle est diffusée à toutes les missions permanentes accréditées auprès des Nations Unies à Genève. Un total de 39 entrées sur l'OMPI dans divers annuaires internationaux et autres publications de ce type ont été rédigées ou mises à jour. Des réunions d'information ont été tenues à l'intention de 34 groupes (850 personnes)

d'étudiants, d'hommes d'affaires et de fonctionnaires gouvernementaux, sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation. Un projet détaillé de principes directeurs sur les contacts avec les médias a été établi, afin d'aider les membres du Secrétariat et de les former aux techniques de l'entretien.

48. Au cours du premier semestre de l'an 2000, le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques a organisé six expositions dans le bâtiment du siège, qui ont reçu la visite d'environ 4000 personnes. Ces expositions comprenaient : une exposition rassemblant environ 130 affiches provenant de 41 offices nationaux de propriété intellectuelle et organisations non gouvernementales qui font campagne pour sensibiliser le public à la propriété intellectuelle; l'exposition *Ces femmes qui inventent*, qui a été présentée à Genève, puis adaptée et présentée au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, où elle a été visitée par environ 32 000 personnes; l'exposition *L'invention est chez vous* a fermé ses portes après une période d'un an durant laquelle elle a reçu plus de 18 000 visiteurs. Une nouvelle exposition qui se tiendra au Centre d'information, *Musique dans l'ère numérique*, a fait l'objet de préparatifs en vue d'une ouverture au mois de septembre 2000. Pendant les six premiers mois de l'an 2000, l'Organisation a également parrainé deux événements culturels et travaillé à leur coordination; il s'agit du *Festival de la Bâtie* et des *Journées du Cinéma Africain*, qui auront lieu au mois de septembre 2000.

Sous-programme 05.3 - Produits d'information générale

49. Dans le cadre de ce sous-programme, 72 nouveaux produits d'information révisés ou mis à jour, ainsi que 51 autres produits spécialisés ont bénéficié de l'image de marque évolutive de l'OMPI. Ils ont été imprimés, parfois jusque dans sept langues, et produits sous diverses présentations, notamment brochures, livres, CD-ROM, banderoles et classeurs. Voici quelques exemples de produits d'information publiés durant le premier semestre de l'an 2000 : une brochure d'*Informations générales* complètement revue et augmentée, le *Rapport annuel 1999*, la *Revue de l'OMPI*, le *Catalogue de produits 2000*, et de nouvelles brochures telles que *Qu'est ce que le PLT?* et *Les traités Internet de l'OMPI*. Une plaquette résumant l'exposition *L'invention est chez vous* a été finalisée pour être publiée, et deux livres portant sur les avantages sociaux et économiques de la propriété intellectuelle ont été conçus et imprimés, l'un par un membre de la Commission consultative des politiques et l'autre par un ancien vice-directeur général de l'OMPI.

50. Deux accords de coopération ont été conclus, premièrement avec l'office de propriété intellectuelle d'un État membre qui est un pays en développement, deuxièmement avec l'organisation de gestion collective d'un autre État membre, pour produire une série de documents d'information utiles destinés aux adolescents et à des groupes cibles de créateurs artistiques.

51. La production de nouveaux documents audiovisuels a été entreprise et une série de vidéoclips sur diverses activités de l'OMPI a été réalisée : ces vidéoclips sont visibles sur le site Web de l'OMPI. D'autres seront utilisés ultérieurement pour illustrer le sujet du droit d'auteur dans le contexte de la création numérique de musique et de la diffusion/consommation de musique par voie numérique.

52. Durant le premier semestre de l'an 2000, la vente de produits d'information et de réclame de l'OMPI a engendré un total de 3,2 millions de francs suisses de recettes. Des produits de l'OMPI ont été exposés dans des foires-expositions internationales de livres, à Londres et à Genève, et dans des réunions spécialisées à Denver, Philadelphie et Genève. De nouvelles initiatives de marketing, telles que la création d'annonces publicitaires pour diverses publications et une nouvelle politique de rabais, ont été mises au point pour accroître les ventes, en particulier par l'intermédiaire de la librairie électronique. Un nouvel accord de vente pour la distribution des produits de l'OMPI a été finalisé; il servira de base pour l'amélioration des relations avec les agents et les libraires du monde entier.

Sous-programme 05.4 - Bibliothèque de l'OMPI, archives et services de recherche

53. Une nouvelle publication intitulée *WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide* a reçu sa forme définitive et a été imprimée au mois de juillet. Cet ouvrage de référence, le premier du genre produit par l'OMPI, contient 176 profils de pays comprenant des informations de recherche essentielles sur tous les aspects de chaque système national de propriété intellectuelle. Les révisions ont commencé en ce qui concerne le document de référence imprimé intitulé *Intellectual Property Reading Material*, ainsi que pour sa mise en place sur l'Internet.

54. Pour ce qui est de la recherche et des références, la bibliothèque a continué de fournir un appui tant aux membres du personnel de l'OMPI qu'aux chercheurs extérieurs, y compris aux participants aux programmes de formation de l'Académie mondiale de l'OMPI. Que ce soit sur place, par le courrier électronique, par télécopieur ou téléphone, les visiteurs ont bénéficié d'une aide généreuse de la part du personnel de la bibliothèque. La bibliothèque a continué de concentrer ses efforts sur le développement de ses sites Internet et Intranet. Le site Internet de la bibliothèque a été traduit en français et en espagnol, et le site Intranet a été complètement restructuré pour devenir plus convivial et avoir un contenu et une fonctionnalité accrus. De nombreux produits électroniques, tels que "ProQuest", l'"Economist Intelligence Unit", etc., ont été rendus accessibles sur le site Intranet, grâce au travail permanent effectué par la bibliothèque avec le Consortium du système des Nations Unies.

55. La bibliothèque a également continué de concentrer ses efforts sur le développement des collections. Plusieurs nouvelles publications ont été ajoutées aux collections de la bibliothèque dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Une attention particulière a été portée aux questions mondiales naissantes, telles que la biotechnologie, le folklore, les savoirs traditionnels, le commerce électronique, les noms de domaine, l'économie, etc.

PROGRAMME PRINCIPAL 06

Coopération avec les pays en développement

Vue d'ensemble

56. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, la création de richesses est fondée sur l'ampleur des connaissances techniques et la disponibilité de systèmes de propriété intellectuelle bien structurés. La créativité, les connaissances et l'information sont les clés du succès. Pour pouvoir commercer et grandir, il est non seulement nécessaire d'améliorer l'accès au marché, mais aussi de renforcer les capacités en matière d'institutions et de ressources humaines, et de permettre aux pays en développement et aux PMA de disposer de techniques d'information, de l'apprentissage à distance et de l'accès aux réseaux mondiaux d'information.

57. Du mois de janvier au mois de juin 2000, de solides fondations ont été posées pour atteindre pleinement les objectifs de ce programme à la fin de la période biennale. L'axe primordial est resté l'aide à apporter aux pays en développement pour qu'ils modernisent leurs systèmes de propriété intellectuelle, en tenant compte des normes internationales pertinentes, et qu'ils s'acquittent des obligations qui leur incombent depuis le 1^{er} janvier 2000 au titre de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien que la date limite en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA) soit le 1^{er} janvier 2006, eux aussi ont continué de recevoir une assistance.

58. La prise de conscience grandissante que la propriété intellectuelle est au cœur de l'économie fondée sur le savoir (la "nouvelle économie"), associée à l'utilisation croissante de l'Internet dans le commerce et aux progrès permanents en matière de techniques d'information, a éveillé l'intérêt dans le monde entier pour la valeur de la propriété intellectuelle et sa protection. Répondant à cela, les activités de sensibilisation de l'OMPI ont mis en relief l'utilisation et les applications concrètes de la propriété intellectuelle, en particulier en tant qu'outil stratégique que les entreprises peuvent mettre à profit pour devenir plus compétitives, accroître leurs parts de marché, ouvrir des créneaux particuliers et nouer des alliances stratégiques les unes avec les autres. Très souvent, les entreprises petites et moyennes ont été la cible de la politique d'ouverture de l'OMPI.

59. Outre la formation officielle organisée sous l'égide de l'Académie mondiale de l'OMPI, de nombreux colloques et réunions régionaux et nationaux ont été organisés pour renforcer la prise de conscience, dans les milieux intéressés, du rôle que joue la propriété intellectuelle. Durant la période considérée, l'OMPI a organisé, au total, 72 réunions dans des pays en développement aux niveaux national, régional et sous-régional. Elles ont rassemblé des décideurs et administrateurs nationaux, des magistrats, des fonctionnaires des services de répression, des juristes, des chercheurs, des créateurs, des universitaires et des membres du secteur privé, qui ont écouté des experts et ont eu des discussions sur des questions d'actualité touchant la propriété intellectuelle.

60. Dans ce contexte, plus de 200 missions consultatives effectuées par des fonctionnaires et des consultants de l'OMPI ont été organisées, pour maintenir un dialogue constant entre administrateurs nationaux, décideurs et experts internationaux. En outre, 45 voyages d'étude ont été organisés au profit d'administrateurs de la propriété intellectuelle, permettant aux visiteurs d'observer les expériences d'autres pays et de s'en enrichir. Plus de 30 pièces de matériel informatique et autres équipements ont également été fournies par l'OMPI.

61. La majorité des activités menées durant la période considérée relevait des sous-programmes 06.1 et 06.3. En ce qui concerne les sous-programmes 06.2 et 06.4, les activités prévues seront menées pour l'essentiel sur le reste de l'exercice biennal.

Sous-programme 06.1 - Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

62. La priorité absolue, pour les pays en développement, a été l'élaboration ou l'application de lois nouvelles ou modernisées sur la protection de la propriété intellectuelle, en conformité des obligations internationales, y compris celles qui découlent de l'Accord sur les ADPIC. Durant le premier semestre de l'an 2000, le secrétariat a rédigé et soumis, à la demande des États membres, 21 projets de loi pour 16 pays et 25 ensembles d'observations pour 12 pays. Des conseils d'ordre législatif ont été fournis (lors d'entretiens à Genève ou dans les pays concernés) au sujet de 17 autres textes législatifs concernant 12 pays et une organisation intergouvernementale. L'OMPI a également organisé à Port-Louis (Maurice) un Atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des rédacteurs législatifs venant de pays africains, pour familiariser les rédacteurs législatifs avec les questions de protection de la propriété intellectuelle et de législation en la matière. Vingt-cinq personnes venant de 19 pays y ont participé.

63. Par l'intermédiaire de l'Internet, l'OMPI a continué de fournir des informations sur la législation en matière de propriété intellectuelle. Durant la période considérée, plus de 6 000 pages de textes législatifs ont été converties en fichiers électroniques, et plus de 100 rubriques bibliographiques ont été créées pour la publication de la Collection de lois accessible en ligne (CLEA). Une nouvelle version du CD-ROM législatif de l'OMPI, IPLEX, a été publiée en mai. La publication de textes législatifs de propriété intellectuelle s'est également poursuivie sur support papier, au moyen de périodiques de l'OMPI. En réponse aux demandes extérieures, l'OMPI a continué de fournir une information et une documentation de caractère législatif.

64. L'un des principaux objectifs du programme de coopération pour le développement de l'OMPI consiste à aider les pays en développement à créer et à maintenir des institutions durables, qui fonctionneront, en temps voulu, de façon indépendante et efficace, apportant ainsi des avantages à long terme aux communautés correspondantes. L'approche de l'OMPI, dans ce domaine, réside dans des plans d'assistance intégrés, à moyen terme et spécifiques aux pays, les Nationally Focused Action Plans (Plans d'action ciblés par pays) créés conjointement par divers gouvernements et l'OMPI. Durant la période comprise entre le mois de janvier et le mois de juin 2000, 69 de ces plans étaient en cours d'application dans 59 pays en développement, pour un budget total dépassant 7 millions de francs suisses. Quatre nouveaux plans ont débuté et quatre ont été menés à bonne fin.

65. Durant la période considérée, l'OMPI a continué d'élaborer un ensemble d'activités visant à intégrer les PMA dans le processus mondial de développement de la propriété intellectuelle. L'accent a été mis principalement sur les préparatifs visant à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, le transfert de technologies, la politique de l'innovation et la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. On a également fait très attention à l'élaboration et à la promulgation des lois, règles et règlements qui régissent la propriété intellectuelle dans les PMA en ce qui concerne le droit d'auteur et les droits connexes, les indications géographiques et la protection des savoirs traditionnels.

66. À cet égard, l'OMPI a organisé, en coopération avec le Gouvernement du Népal, un Séminaire régional sur la modernisation du système de propriété intellectuelle destiné aux PMA, qui s'est tenu à Katmandou les 30 et 31 mai. L'OMPI a prévu d'organiser des manifestations similaires au cours de l'exercice biennal dans les autres régions en développement. On a également commencé à travailler sur une nouvelle publication relative au profil de propriété intellectuelle des PMA.

Sous-programme 06.2 - Nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle

67. Désireuse de continuer à encourager la réflexion collective vu l'évolution constante de la pertinence de la propriété intellectuelle, l'OMPI a inscrit à l'ordre du jour de diverses instances et réunions de haut niveau, susceptibles d'influer sur les grandes orientations politiques, des thèmes spécifiques concernant la propriété intellectuelle et ses incidences sur la création de richesses et le bien-être social, dans le contexte des domaines cruciaux de la prise de décision tels que le commerce, l'investissement, la technologie, la culture et le patrimoine, l'environnement, la sécurité alimentaire, les savoirs traditionnels et le commerce électronique. Ces réunions ont fourni l'occasion de rassembler des décideurs et des responsables de haut niveau dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans ceux qui lui sont liés pour réfléchir ensemble en vue d'élaborer un plan d'action concernant les politiques de propriété intellectuelle, actuelles et émergentes, les questions de stratégie et les lignes d'action futures des gouvernements et des institutions.

Sous-programme 06.3 - Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

68. Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, un plan d'action ciblé pour la région visant la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les Caraïbes a été lancé au début de l'année 2000, pour renforcer la capacité des pays des Caraïbes en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes par la création d'un système régional à cet effet. L'OMPI a également organisé, à l'intention de plus de 50 participants représentant des ministères de la culture, des bureaux du droit d'auteur et d'autres institutions pertinentes, un Séminaire régional sur la gestion collective des droits de propriété intellectuelle sur les créations visuelles en Amérique latine, qui s'est tenu à Mexico.

69. Plusieurs réunions de sensibilisation à l'échelon national et missions consultatives *ad hoc* dans divers pays ont eu lieu sur cette question. En outre, le Secrétariat a établi des documents d'information et commencé à travailler à l'élaboration d'une brochure d'information spéciale portant sur la gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants et des droits de reproduction reprographique, ainsi que de statuts types destinés à la gestion collective des droits attachés aux œuvres musicales et de projets de textes législatifs y relatifs.

70. L'OMPI a continué d'aider les dirigeants, décideurs et gestionnaires des pays en développement à encourager la créativité et l'innovation nationales, à protéger les résultats de ces efforts au moyen de la propriété intellectuelle, et à utiliser et diffuser ces résultats en vue de la création de richesses potentielles, ainsi que pour le bien-être social et culturel.

71. Des activités ont été menées dans cette optique en Jamahiriya arabe libyenne, au Sénégal et en Tunisie, dans le cadre de projets pilotes visant à la création de centres et de services nationaux d'innovation, l'accent étant fortement mis sur l'utilisation de la propriété intellectuelle. Le système OMPI des médailles d'or décernées aux inventeurs, qui a vu le jour en 1979, constitue également un encouragement particulier pour les inventeurs. Durant la période considérée, l'OMPI a décerné 22 médailles d'or à des inventeurs, dont 15 venaient de pays en développement.

Sous-programme 06.4 - Coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations

72. Une délégation de l'OMPI a assisté à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Bangkok, février 2000). En rapport avec cette manifestation se sont tenues une conférence au sommet ANASE-ONU organisée par le Gouvernement thaïlandais, une table ronde de haut niveau réunissant des chefs d'organes, de programmes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, et une réunion des ministres du commerce des PMA. Durant la période considérée, l'OMPI a également été représentée dans les réunions interinstitutions tenues à Genève et à New York, en préparation de la troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra au mois de mai 2001 à Bruxelles.

73. Outre les activités indiquées dans les sous-programmes susmentionnés, on trouvera ci-après quelques faits marquants des activités menées du mois de janvier au mois de juin 2000 :

Afrique

74. Atelier OMPI-CCI sur le commerce et les dimensions contractuelles de l'acquisition et du transfert de propriété intellectuelle, Le Cap (Afrique du Sud), 8-12 mai; Table ronde sous-régionale de l'OMPI sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, Gaborone (Botswana), 9-11 mai; Séminaire régional de l'OMPI sur les avantages que présentent pour les universités, les chercheurs universitaires et les organismes de R-D le système de la propriété intellectuelle, Dar es Salaam (République-Unie de Tanzanie), 20-22 juin; mise à jour du logiciel de gestion du droit d'auteur africain (AFRICOS); création de modules de formation en matière de gestion collective.

États arabes

75. Réunion régionale arabe de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), Casablanca (Maroc), 22 et 23 février; Conférence régionale arabe de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, Le Caire (Égypte) 18-20 avril; mise au point, par une société de logiciels cairote, d'un système d'automatisation de la gestion de la propriété intellectuelle et installation de ce système, en tant que projet pilote, dans deux pays (Oman et Qatar).

Asie et Pacifique

76. Forum régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, en particulier selon l'Accord sur les ADPIC, Kuala Lumpur (Malaisie), 18-20 janvier; Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur les avantages que présentent pour les pays en développement les systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle, Singapour, 18-20 février; Colloque régional OMPI-IP Australia sur la gestion stratégique de la propriété intellectuelle au XXI^e siècle, Sydney (Australie), 6-8 mars; Séminaire national de l'OMPI sur le PCT, Mumbai (Inde), 26-28 avril; Séminaire national de l'OMPI sur l'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels, Oulan Bator (Mongolie), 29-31 mai; Séminaire régional de l'OMPI pour l'Asie sur la protection internationale des marques, Chengdu (Chine), 8-10 juin; Séminaire national de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets, Jakarta (Indonésie), 26-28 juin;

Amérique latine et Caraïbes

77. Réunion régionale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle au service du développement pour les pays des Caraïbes, Kingston (Jamaïque), 15-17 mai; Conférence internationale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, le commerce, l'innovation technique et la compétitivité, Rio de Janeiro (Brésil), 19-21 juin; Deuxième réunion des chefs de bureaux du droit d'auteur des pays d'Amérique latine, Lima (Pérou), 23 et 24 juin.

PROGRAMME PRINCIPAL 07

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

Vue d'ensemble

78. L'exécution du programme principal 07 s'est poursuivie de manière fructueuse selon le calendrier prévu. Les pays concernés ont montré un intérêt accru pour le renforcement de leurs capacités moyennant la création et l'amélioration d'institutions de propriété intellectuelle, ce qui, à long terme, sera favorable à leur économie. Les autres activités menées au cours de la période considérée ont été principalement axées, ainsi que prévoit le programme et budget 2000-2001, sur l'application de l'Accord sur les ADPIC, la mise en valeur des ressources humaines et la sensibilisation.

Sous-programme 07.1 - Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

79. Le Secrétariat s'est entretenu avec un certain nombre de membres de gouvernements de ces régions sur des questions de propriété intellectuelle concernant la ratification de traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à ces traités, la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC et la modernisation de certaines législations nationales sur la propriété intellectuelle. En outre, l'OMPI a élaboré des observations sur la législation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de deux pays.

80. Le Secrétariat a continué à accorder une très large place à la question de la sanction des droits de propriété intellectuelle. Environ 260 représentants d'administrations chargées de la propriété industrielle ou du droit d'auteur, des milieux judiciaires et juridiques, de la police, des douanes et d'autres organismes de sanction des droits ont reçu une formation dans le cadre de deux séminaires sous-régionaux et d'un séminaire national. L'accent a été tout spécialement mis sur la coopération avec des organisations non gouvernementales spécialisées jouant un rôle clé dans ce domaine. Ces séminaires ont permis aux participants d'enrichir leurs connaissances sur la façon de lutter efficacement contre la piraterie et la contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle et ont contribué au renforcement des mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle.

81. L'OMPI a aussi travaillé en étroite coopération avec sept gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays, de programmes de coopération bilatérale et de projets nationaux destinés à donner suite aux priorités immédiates des autorités en matière d'amélioration et de promotion des systèmes de propriété intellectuelle. À cet égard, l'assistance a été axée, entre autres, sur le renforcement des administrations chargées de la propriété industrielle ou du droit d'auteur par la mise en place de systèmes de gestion modernes, la mise en valeur des ressources humaines et la rationalisation des procédures administratives, ainsi que sur la modernisation et le renforcement des services offerts au public par les administrations nationales et sur les possibilités d'accès à l'information en matière de propriété industrielle.

82. En outre, trois projets nationaux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été exécutés : ils portaient sur la fourniture de conseils juridiques, la formation, l'achat d'équipements et l'élaboration de logiciels. Par ailleurs, des visites d'étude ont été organisées dans ce domaine à l'intention de neuf fonctionnaires de trois pays.

Sous-programme 07.2 - Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

83. Au cours de la période considérée, l'OMPI a organisé des activités de sensibilisation - deux au niveau régional et deux au niveau national - qui ont regroupé environ 550 fonctionnaires nationaux, chefs d'entreprise, gestionnaires, inventeurs, chercheurs, mandataires en brevets, universitaires et représentants d'organismes d'utilisateurs. Les exposés et les débats ont porté, entre autres, sur le transfert de technologie, la commercialisation, l'évaluation et la gestion des actifs de propriété industrielle et ont permis aux participants de prendre conscience de la valeur des droits de propriété intellectuelle et du rôle qu'ils jouent dans des secteurs clés de l'économie et dans la compétitivité.

84. En outre, l'OMPI a contribué à la traduction en géorgien et en azerbaïdjanais de plusieurs de ses publications et des traités qu'elle administre.

PROGRAMME PRINCIPAL 08

Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines

Vue d'ensemble

85. Durant la période considérée, l'Académie mondiale de l'OMPI (académie) a continué à développer de manière régulière ses activités à l'échelle mondiale. De nouveaux cours ont été mis en place à la demande et, grâce à une évaluation systématique, on s'est efforcé de faire en sorte que les cours actuels présentent un intérêt pour les groupes cibles et qu'ils soient davantage utiles à ceux-ci. Les programmes destinés aux décideurs ont aussi donné davantage satisfaction. Ces programmes ont une incidence directe sur l'élaboration des politiques visant à améliorer l'efficacité des systèmes de propriété intellectuelle des pays participants. Des sessions de l'académie ont eu lieu sur des questions présentant un intérêt particulier pour des pays en développement.

86. La première réunion du Conseil consultatif, récemment créé, de l'Académie mondiale de l'OMPI s'est tenue le 10 mars. Ce conseil comprend 11 membres représentant des universitaires, des juristes et des décideurs travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle. La répartition géographique des membres du conseil reflète clairement le caractère "international" de la coopération pour le développement et l'engagement de l'OMPI à cet égard. Les délibérations du conseil ont abouti à des recommandations de fond sur les projets, les orientations et les groupes cibles de l'académie, le choix des cours, les accords de partenariat avec des universités, l'accréditation et la nécessité de renforcer les ressources humaines de l'académie.

87. L'académie a poursuivi ses échanges de vues sur des programmes de coopération ou des partenariats avec des offices de propriété intellectuelle et des universités en vue de mettre en place la "formation des formateurs" souhaitée. C'est ainsi qu'un accord a été conclu entre l'OMPI et l'Université de Turin, qui porte sur un cours universitaire de spécialisation en droit de la propriété intellectuelle d'une durée de trois mois. Cette coopération sera des plus utiles au développement de l'académie.

Sous-programme 08.1 - Enseignement à distance

88. Les cours de formation traditionnels ont été complétés par les cours mis au point par la Section de l'enseignement à distance, ce qui a permis à l'académie d'atteindre un plus grand nombre de personnes. Des participants des quatre coins du monde, ayant accès à l'Internet, ont pu suivre les cours proposés par l'académie sans avoir à se déplacer. Le coût de ces cours est sensiblement inférieur à celui des cours traditionnels dispensés par un formateur.

89. Durant la période considérée, deux sessions du cours intitulé "Introduction à la propriété intellectuelle – DL-101" ont eu lieu, la première de février à mars et la seconde de juin à juillet 2000. Le cours en anglais a été suivi par 175 personnes de 20 pays pendant la première session et par 132 personnes de 40 pays pendant la session d'été. Le cours en français a été suivi par 37 personnes de quatre pays à la session de printemps et par 30 personnes de

sept pays à la session d'été. Le cours en espagnol à quant à lui été suivi par 66 personnes de six pays à la session de printemps et par 35 personnes de 13 pays à celle d'été. Vingt fonctionnaires de l'OMPI ont aussi suivi le cours DL-101.

Sous-programme 08.2 - Formation professionnelle

90. Le programme de formation professionnelle a été renforcé grâce à la mise en place de nouveaux cours novateurs. Au cours du premier semestre 2000, la Section de la formation des cadres a organisé les quatre réunions de formation et la session de l'académie ci-après, à l'intention de 77 personnes de 54 pays et trois organisations régionales (les frais de voyage et de subsistance ont été pris en charge par l'OMPI) :

91. Le séminaire de formation OMPI-OEB sur la rationalisation des procédures de recherche et d'examen, organisé par l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB), s'est tenu en anglais du 9 au 17 mars à l'intention de fonctionnaires travaillant dans le service des brevets d'offices de propriété industrielle. Ce séminaire a regroupé 20 personnes (pour la plupart, des examinateurs de brevets) représentant 18 pays en développement et deux organisations régionales;

92. L'atelier OMPI-CDG sur les services d'appui à l'innovation et leur gestion, organisé par l'OMPI et la Carl Duisberg Gesellschaft (CDG), s'est tenu en anglais, en Allemagne, du 15 au 24 mai. Les 12 participants représentaient des services d'aide à l'innovation ou des unités de gestion des techniques d'offices nationaux, d'instituts de recherche-développement ou d'universités et étaient originaires de 12 pays en développement;

93. Le cours de formation OMPI-OPIC sur le service à la clientèle et la gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets, organisé par l'OMPI et l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), a eu lieu en anglais à l'intention de fonctionnaires de la région Asie et Pacifique. La plupart des participants étaient des examinateurs de brevets d'offices nationaux ou des fonctionnaires de ministères de la justice. Le cours, qui s'est tenu à Hull (Canada) du 5 au 14 juin, a réuni 10 ressortissants de 10 pays en développement;

94. Le séminaire OMPI-OEB-OEPM sur les procédures d'examen coordonnées en matière de brevets, organisé par l'OMPI, l'OEB et l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), a eu lieu en espagnol à l'intention d'examineurs de brevets de l'Amérique latine. Ce séminaire, qui s'est tenu à Madrid du 19 au 23 juin, à Genève les 26 et 27 juin et à Munich du 28 au 30 juin, a réuni 16 personnes de 16 pays en développement;

95. La première session de l'académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention de magistrats de pays de droit continental, organisée par l'OMPI en coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et l'École nationale de la magistrature (ENM) de la France, a eu lieu en français. Les 19 juges qui y ont participé représentaient 18 pays en développement et une organisation régionale et venaient du monde entier. La session a eu lieu à Paris du 21 au 27 juin.

Sous-programme 08.3 - Formation des décideurs

96. L'Académie mondiale de l'OMPI a organisé, dans le cadre de ce sous-programme, trois sessions générales de l'académie en anglais, en arabe et en espagnol (avec interprétation en portugais), à l'intention de hauts fonctionnaires du monde entier. Ces sessions ont rassemblé un total de 64 personnes représentant 58 pays et deux organisations régionales intergouvernementales. Une session spéciale de l'académie de l'OMPI sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, organisée en coopération avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, a eu lieu à Washington et a regroupé 13 hauts fonctionnaires (juges, procureurs et fonctionnaires des douanes) originaires de 13 pays en développement ou en transition vers l'économie de marché.

97. Un cours universitaire sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention de professeurs d'université a eu lieu en espagnol à l'Université de Los Andes (Venezuela) et a réuni neuf professeurs provenant de neuf pays d'Amérique latine. Une conférence internationale sur la formation à la propriété intellectuelle pour le monde de l'entreprise, organisée en collaboration avec le Gouvernement bulgare et l'Université d'économie nationale et mondiale, a eu lieu à Sofia et a réuni des participants locaux et 20 autres personnes originaires de 19 pays.

98. En résumé, la Section de la formation sur les aspects politiques a organisé, au cours du premier semestre 2000, six sessions et cours de l'académie auxquels ont participé 106 personnes originaires de 69 pays et deux organisations intergouvernementales, dont les frais de voyage et de subsistance ont été pris en charge par l'OMPI. En outre, 70 participants locaux ont assisté aux sessions ayant eu lieu ailleurs qu'au siège de l'OMPI.

99. De janvier à juin 2000, l'Académie mondiale de l'OMPI a octroyé six bourses de longue durée pour des études au Franklin Pierce Law Center à Concord (États-Unis d'Amérique), à l'Université Externado de Colombia à Bogota (Colombie), et à l'Institut Max-Planck à Munich (Allemagne).

PROGRAMME PRINCIPAL 09

Développement du droit de la propriété industrielle

Vue d'ensemble

100. Le principal résultat obtenu dans le cadre du programme principal 09 a été l'adoption du Traité sur le droit des brevets (PLT) à l'issue de la Conférence diplomatique pour l'adoption de ce traité, qui s'est tenue à Genève du 11 mai au 2 juin. L'adoption de ce traité marque une étape fondamentale dans l'harmonisation des procédures applicables aux demandes de brevet et aux brevets nationaux et régionaux.

101. Par ailleurs, les travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont notamment débouché, à l'issue de la quatrième session du SCT, tenue à Genève du 27 au 31 mars, sur l'adoption d'un projet de dispositions concernant les licences de marques qui sera soumis à l'Assemblée générale de l'OMPI et à l'Assemblée de l'Union de Paris pour adoption sous forme de recommandation commune. Les travaux du Comité permanent ont aussi progressé en ce qui concerne le projet de dispositions sur la protection des marques et d'autres signes distinctifs sur l'Internet et la préparation d'une étude sur le lien entre les marques et les indications géographiques. Enfin, des préparatifs ont été effectués en vue de la convocation de la première session du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre.

Sous-programme 09.01 - Droit des brevets

102. Durant le premier semestre de cette année, l'activité principale au titre de ce sous-programme a été la préparation et la tenue de la Conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets, qui a eu lieu du 11 mai au 2 juin et a abouti à l'adoption de cet instrument. Les préparatifs de la conférence ont porté sur les modalités administratives de cette manifestation, l'établissement de la documentation, des exposés et des interventions et l'organisation de consultations informelles avec les groupes régionaux et d'une réunion d'information avant la conférence. Le suivi de la conférence a porté notamment sur l'élaboration des actes de la conférence et des notes explicatives. Sur les 65 pays en développement ou en transition vers l'économie de marché invités aux frais de l'OMPI dans le cadre de ce programme, 63 ont participé à la conférence diplomatique.

103. Parmi les autres activités menées au titre du sous-programme 09.1 figuraient la promotion des traités de propriété industrielle (dans le cadre de missions, de la fourniture d'avis sur les législations nationales et de rencontres avec les délégués nationaux), la mise en place d'une coopération étroite avec les secteurs concernés de l'OMPI (s'agissant, par exemple, du développement du système du PCT ou de l'étude des questions liées aux biotechnologies) ou extérieurs à l'Organisation (par exemple, projet de révision de la Convention sur le brevet européen, travaux des offices de la coopération trilatérale, inventions réalisées ou utilisées dans l'espace extra-atmosphérique) et l'administration du Traité de Budapest (mise à jour du *Guide du dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest* et publication de celui-ci sur le site Web de l'OMPI).

104. Douze missions ont été envoyées dans 10 pays au titre du sous-programme 09.1.

Sous-programme 09.02 - Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

105. Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu sa quatrième session du 27 au 31 mars. Le SCT a adopté le projet de dispositions concernant les licences de marques et a décidé de le soumettre, pour adoption, à l'Assemblée de l'OMPI et à l'Assemblée de l'Union de Paris en septembre 2000 sous la forme d'une Recommandation commune concernant les licences de marques. Le SCT a aussi poursuivi ses délibérations sur le projet de dispositions sur la protection des marques et d'autres signes distinctifs sur l'Internet. Sur les 26 pays en développement ou en transition vers l'économie de marché invités aux frais de l'OMPI dans le cadre du sous-programme 09.2, 24 ont participé à la quatrième session du SCT.

106. Outre l'appui apporté à la conférence diplomatique pour l'adoption du PLT (rédaction des comptes rendus analytiques), d'autres activités ont eu lieu dans le cadre du sous-programme 09.2, parmi lesquelles la promotion des traités et des normes internationales de propriété industrielle (notamment le Traité sur le droit des marques (TLT) et la Résolution commune sur des dispositions relatives à la protection des marques notoires), la fourniture de conseils sur des projets de lois nationales, la participation à des conférences, séminaires et réunions avec des fonctionnaires nationaux ou des représentants d'ONG.

107. En ce qui concerne plus précisément les indications géographiques et les projets spéciaux, les activités ont été les suivantes : élaboration d'une étude sur le lien entre les marques et les indications géographiques, qui servira de document de travail à la cinquième session du SCT; service de la quatrième session du SCT; service de la conférence diplomatique pour l'adoption du PLT; notifications en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris (quatre notifications); rapports avec d'autres organisations intergouvernementales telles que l'Office international de la vigne et du vin (OIV), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC); soutien à la coopération technique par l'intermédiaire de quatre missions d'experts, dont une pour l'OMC.

108. Huit missions ont été organisées dans quatre pays différents. En outre, des membres du personnel de la Section du droit des marques ont effectué quatre missions dans trois pays différents au titre du programme principal 06 et une autre au titre du programme principal 07.

Sous-programme 09.3 - Protection des droits de propriété industrielle

109. Les activités ci-après ont été menées à bien dans le domaine de la mise en œuvre de la propriété industrielle : coopération avec la Licensing Executives Society International (LESI) en ce qui concerne la mise à jour des guides sur les licences de l'OMPI; élaboration d'une publication sur la propriété intellectuelle à l'intention des petites et moyennes entreprises; administration du Traité de Budapest et promotion de l'adhésion à celui-ci (notifications, communication sur les autorités de dépôt internationales (ADI), mise à jour du *Guide de dépôt des micro-organismes selon le Traité de Budapest*, organisation d'un séminaire et d'un atelier sur la mise en œuvre du traité, réalisation de trois missions : la première à Bakou (Azerbaïdjan), la deuxième à Riga (Lettonie) et la troisième à Brisbane (Australie)); fourniture de conseils d'ordre législatif à la Bulgarie, à la Lettonie, à la République de Moldova, à la Géorgie et à la Slovénie; mise en œuvre du droit de la propriété industrielle et conseils à des inventeurs, des chercheurs et des étudiants. Les travaux se sont poursuivis sur

les questions suivantes : dépôt de listages de séquences d'ADN; principaux aspects d'une éventuelle révision du Traité de Budapest; divulgation biologique; examen de différents documents relatifs aux politiques en matière de propriété industrielle.

110. La Section de l'application du droit de la propriété industrielle a posé les fondations de la première réunion du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP/1), qui se tiendra en octobre 2000. Les travaux accomplis jusqu'ici ont porté sur l'organisation de consultations, les modalités administratives de la réunion, des recherches juridiques et l'élaboration de la documentation à l'intention du comité. Au titre de ce sous-programme, 26 pays en développement ou en transition vers l'économie de marché sont invités à participer aux frais de l'OMPI à la réunion de ce comité.

111. La section a participé, au nom de la Division du droit de la propriété industrielle, aux travaux de planification et d'organisation d'un futur forum de l'OMPI portant sur certaines questions de droit international privé (compétence et législation applicable) au regard du droit de la propriété intellectuelle.

112. Au titre de ce sous-programme, un appui a été fourni à d'autres sections de la Division du droit de la propriété industrielle qui ont organisé des réunions, à savoir celles du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et de la Conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets (PLT).

113. La section a aussi appuyé les programmes de coopération pour le développement et l'Académie mondiale dans le cadre de séminaires ou de programmes concernant la sanction des droits de propriété industrielle et a fourni des avis sur des projets de lois nationales.

114. Sept missions ont été menées à bien dans six pays différents au titre du sous-programme 09.3.

PROGRAMME PRINCIPAL 10

Développement du droit d'auteur et des droits connexes

Vue d'ensemble

115. La promotion continue du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), qui relève du programme principal 10 (en relation avec les programmes 06 et 07), se justifie par l'augmentation régulière du nombre de pays parties à ces traités. Compte tenu du stade avancé de leur mise en œuvre dans de nombreux pays, il ne fait aucun doute que ces traités entreront en vigueur et tout porte à croire que cela se produira avant la fin de l'exercice 2000-2001. Ces traités entreront en vigueur dès que 30 États auront déposé un instrument de ratification ou d'adhésion auprès de l'OMPI.

116. Le WPPT ne traite que des interprétations et exécutions sonores et non audiovisuelles. Sur la base des recommandations formulées par le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé, en avril 2000, de convoquer une Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, qui aura lieu du 7 au 20 décembre 2000 et sera précédée de consultations régionales organisées de septembre à novembre 2000.

117. La question de la protection des organismes de radiodiffusion et des producteurs de bases de données fait l'objet d'une étude complémentaire qui permettra d'éclairer les délibérations au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes en 2001.

118. Les questions relatives à la gestion et à la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans un environnement numérique continuent à être étudiées et analysées par le Secrétariat; les délibérations continueront au sein du Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information en 2001.

Sous-programme 10.1 - Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)

119. Dans le cadre de ce sous-programme et en relation avec le programme principal 03, le Secrétariat a organisé un séminaire national et 10 missions. Du 1^{er} janvier au 30 juin, six pays ont adhéré au WCT et quatre au WPPT, portant le nombre total de pays parties à ces traités à 18 et 15, respectivement.

Sous-programme 10.2 - Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, protection des droits des organismes de radiodiffusion et protection des bases de données

120. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes a tenu une session qui a été suivie d'une réunion du Comité préparatoire à la Conférence diplomatique de l'OMPI sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles et de la vingt-cinquième session (11^e session extraordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI, en avril 2000.

121. L'Assemblée générale de l'OMPI a aussi décidé qu'une proposition de base serait établie par le président de la quatrième session du comité permanent avec l'aide du Secrétariat, que six consultations régionales auraient lieu de septembre à novembre 2000 et que la conférence diplomatique serait précédée de deux jours de consultations régionales. Le Secrétariat s'est attaché à appliquer ces décisions.

122. Six missions ont été organisées en vue de la conférence diplomatique; elles devaient permettre d'étudier la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des bases de données.

Sous-programme 10.3 - Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques

123. Le personnel du Secrétariat a pris les dispositions nécessaires en vue de l'organisation de neuf missions visant à examiner, étudier et diffuser l'information relative notamment à la gestion et à la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux numériques.

PROGRAMME PRINCIPAL 11

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Vue d'ensemble

124. Ce programme a pour objectif d'identifier les questions émergentes de propriété intellectuelle, de faire des recherches et de mener des consultations dans ce domaine et, enfin, d'établir des cadres théoriques et des programmes au sein desquels les États membres de l'OMPI pourront gérer et résoudre ces questions aux niveaux national, régional et international.

125. Au cours du premier semestre de l'an 2000, les questions de propriété intellectuelle portaient principalement sur : la protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité, y compris le "folklore"; les liens réciproques établis entre l'accès aux ressources génétiques, la protection des inventions biotechnologiques par la propriété intellectuelle, et la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique. D'autres études se sont poursuivies, sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, en particulier en ce qui concerne l'accès aux soins de santé. L'importance croissante du lien entre la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, d'une part, et le rôle de la propriété intellectuelle s'agissant de l'exploitation en ligne du patrimoine culturel (avec la Section des projets relatifs au commerce électronique), d'autre part, sont deux questions qui ont pris de l'importance tout au long de cette période.

126. La division a participé à un grand nombre de réunions et de colloques internationaux, régionaux et nationaux, dont les quatre importantes sessions suivantes : la première réunion du Groupe de travail ad hoc intersessions à composition illimitée sur l'article 8.j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (Séville, Espagne, du 27 au 31 mars); la cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-5) (Nairobi, Kenya, du 15 au 26 mai); la deuxième réunion intersessions du Groupe de contact de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Rome, Italie, du 3 au 7 avril); et "Briser le silence" : la treizième conférence internationale sur le sida (Durban, Afrique du Sud, du 9 au 14 juillet).

Sous-programme 11.1 - Protection des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité

127. Fondées sur le travail d'enquête et d'exploration réalisé en 1998 et 1999, les activités actuelles de la division dans le domaine des savoirs traditionnels, des innovations et de la créativité, y compris du "folklore", entrent dans une phase plus technique. Le développement des activités pratiques a pour but : d'étudier les approches actuelles et les possibilités futures de gestion des interfaces entre la protection de la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels; de favoriser le dialogue entre les parties prenantes; de fournir une formation et des renseignements; et d'examiner d'autres questions identifiées en 1998 et 1999.

128. La division a lancé une étude de faisabilité sur l'utilisation de la propriété intellectuelle et la pratique de la protection des savoirs traditionnels. Elle est réalisée en Australie et sera la première d'une série de trois études qui seront effectuées au cours de l'exercice biennal. Un projet de rapport, intitulé "Rapport sur les besoins et les attentes des détenteurs de savoirs traditionnels en matière de propriété intellectuelle : le projet de rapport de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999)" est ouvert aux commentaires du public jusqu'au 30 octobre 2000, date après laquelle il sera finalisé et publié.

129. On a lancé un programme de cours de formation sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et, avec l'Académie mondiale de l'OMPI, la rédaction de documents de formation fondés sur ce programme. Ce cours sera dispensé à des fonctionnaires nationaux et à des détenteurs de savoirs traditionnels au moyen d'ateliers nationaux de formation dès octobre 2000.

Sous-programme 11.2 - Biotechnologie et diversité biologique

130. Les événements qui ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur de l'OMPI ont provoqué une série de changements rapides et importants dans le domaine des ressources génétiques, des inventions biotechnologiques et de la diversité biologique, qui sont susceptibles d'avoir aussi une influence considérable sur les travaux futurs de l'OMPI en ce qui concerne les savoirs traditionnels. Des propositions faites lors d'une réunion du comité permanent sur le droit des brevets, en septembre 1999, ont débouché sur la toute première réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, en avril 2000. La grande majorité des pays représentés lors de cette réunion a demandé la création, au sein de l'OMPI, d'une instance appropriée pour la poursuite des travaux sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques. Les consultations qui ont suivi la conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets (11 mai - 2 juin) ont conduit à une proposition visant à établir un Comité intergouvernemental de l'OMPI sur la propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore (voir le document WO/GA/26/6). Des avancées parallèles, notamment au sein du Conseil des ADPIC, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ont renforcé l'intensité et l'importance de ces événements au sein de l'OMPI.

131. Trois études de cas ont été publiées sur "le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques et des savoirs traditionnels associés". Ces études ont été réalisées conjointement avec le PNUE et font partie d'une étude plus importante.

Sous-programme 11.3 – Protection du folklore

132. Aux fins du présent rapport, les activités figurant dans le sous-programme 11.3 ont été incluses dans le sous-programme 11.1 (ci-dessus).

Sous-programme 11.4 - Propriété intellectuelle et développement (questions diverses)

133. Les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'accès aux soins de santé sont devenus plus complexes et plus urgents au cours de la période d'examen, notamment en raison de la crise mondiale du sida/VIH. Dans ce domaine, la division a associé des enquêtes et des consultations, d'une part, et l'étude d'un cadre théorique permettant d'aborder cette question urgente du point de vue de la propriété intellectuelle, d'autre part. Des voies de dialogue et de coopération avec d'autres acteurs clés ont aussi été ouvertes.

PROGRAMME PRINCIPAL 12

Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

Vue d'ensemble

134. L'instauration des techniques de l'information dans toute l'Organisation a continué de progresser de manière efficace et professionnelle, abordant des domaines importants tels que la gestion et la réalisation de projets, l'infrastructure informatique et les services liés au réseau, l'appui aux activités essentielles et aux systèmes administratifs des missions, les services de bureautique et le déploiement effectif de l'Internet et des technologies Intranet.

135. Les systèmes informatiques existants ont été perfectionnés à la suite du projet Y2K et ils continuent à fonctionner efficacement. Plusieurs initiatives ont été prises pour assurer la meilleure qualité possible de fonctionnement et d'accès aux systèmes informatiques du PCT afin d'aider le personnel à faire face à la forte hausse du nombre de demandes internationales selon le PCT. Au cours des six premiers mois de l'an 2000, l'accès au système a atteint un taux de réussite supérieur à 99%, principalement en raison de l'introduction des nouvelles procédures de fonctionnement et d'une liaison réseau spécialisée avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC).

136. Le nouveau projet d'automatisation (IMPACT) porte, dans sa première phase, sur un nouveau système de communication destiné principalement à transmettre des documents et des données entre l'OMPI et les offices nationaux. Pour affiner encore les exigences de cette importante phase du projet, le Secrétariat a envoyé huit missions dans divers offices nationaux de différentes régions, afin de parvenir à une bonne compréhension de leurs exigences. Par ailleurs, un questionnaire détaillé a récemment été adressé à tous les États membres du PCT, pour solliciter leur contribution et leur participation.

137. Le logiciel PCT-EASY (Electronic Application System) actuel continue à être perfectionné et amélioré afin de traduire les exigences constantes du PCT. Les travaux sur le dépôt électronique des demandes PCT ont progressé jusqu'à l'envoi du projet final des instructions administratives et des normes techniques relatives au dépôt électronique des demandes PCT pour recueillir des commentaires supplémentaires. Il s'agit d'un sous-projet à l'intérieur du projet IMPACT qui, en tant que tel, sera en principe intégré dans le nouveau système.

Sous-programme 12.1 - WIPONET

138. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le projet WIPONET et le renforcement des capacités informatiques internes afin d'offrir une infrastructure solide capable de répondre aux besoins de l'Organisation.

139. La portée et la stratégie de développement du WIPONET ont été étendues. Les réalisations pour l'exercice biennal en cours comprendront l'établissement de services centraux du WIPONET au Secrétariat et la fourniture de deux ordinateurs individuels et de l'équipement associé nécessaire à la connexion à l'Internet pour un office de propriété intellectuelle dans les États membres dans lesquels aucun office de propriété intellectuelle

n'est connecté à l'Internet. La sélection définitive du soumissionnaire choisi pour le déploiement du WIPONET a été faite et le projet est actuellement en cours de négociation. Le déploiement dans les États membres devrait commencer au deuxième trimestre 2001.

140. Des progrès considérables ont été réalisés dans certains systèmes et services informatiques internes. La stabilité et la solidité de l'infrastructure et des services du réseau ont été fortement améliorées grâce au perfectionnement des éléments du système et des consoles de bureau, et à la réduction des points de panne uniques. Les systèmes financiers existants ont été perfectionnés pour une meilleure comptabilité et un meilleur compte rendu des dépenses. Un nouveau système de paie a été mis en place. On a aussi commencé à planifier le système intégré de gestion administrative (AIMS) qui couvrira tous les systèmes administratifs, y compris ceux consacrés à la gestion des ressources financières et humaines. D'importantes améliorations ont aussi été réalisées dans l'offre de nouveaux services Intranet et la nouvelle conception du site Internet de l'OMPI. Le renforcement de l'appui et de la formation dans le domaine informatique se poursuit.

Sous-programme 12.2 - Services d'information en matière de propriété intellectuelle

141. Dans ce sous-programme, des progrès ont été réalisés dans les activités importantes, comme l'appui au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), le développement constant des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle de l'OMPI (BNPI), l'établissement et la promotion des normes de propriété intellectuelle, la révision et la publication des classifications internationales.

142. Les BNPI de l'OMPI sont actuellement opérationnelles et contiennent un volume important de données de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. On y trouve des données du PCT, des données non publiées du Système de Madrid (Madrid Express), ainsi que des informations qui n'ont pas trait aux brevets et proviennent du CD-ROM JOPAL. On a commencé à planifier l'établissement des normes nécessaires pour permettre aux systèmes des BNPI de l'OMPI d'échanger des données avec d'autres bases de données consultables qui contiennent des collections de données en matière de propriété intellectuelle.

PROGRAMME PRINCIPAL 13

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Vue d'ensemble

143. Le PCT a vécu un tournant historique avec le dépôt de la 500 000^e demande internationale en février 2000 (la 250 000^e demande internationale selon le PCT avait été déposée en février 1996, soit 18 ans après le lancement des activités du PCT). Le nombre de demandes internationales a donc doublé en seulement quatre ans, preuve du succès grandissant du système du PCT ces dernières années. Sur le plan statistique, les six premiers mois de l'an 2000 ont encore confirmé l'utilisation record de ce système.

144. Au cours du premier semestre, quatre États (Algérie, Antigua-et-Barbuda, Belize et Mozambique) sont devenus liés par le PCT, portant le nombre total d'États contractants du PCT à 108, dont 54 pays en développement.

145. Le Bureau du PCT a assuré le secrétariat de la vingt-huitième session de l'Assemblée de l'Union du PCT, qui s'est tenue du 13 au 17 mars et au cours de laquelle des mesures ont été adoptées pour simplifier la phase nationale du traitement des demandes internationales et pour mettre en place une interface entre le PCT et le Traité sur le droit des brevets (PLT) récemment adopté. L'assemblée a aussi discuté du dépôt électronique des demandes internationales.

146. Le Bureau du PCT a travaillé en étroite collaboration avec le personnel chargé du programme principal 12 – techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle – pour apporter diverses améliorations au système du PCT, dans l'intérêt des utilisateurs. Des détails sur les progrès réalisés grâce aux systèmes PCT-EASY (Electronic Application System) et IMPACT sont fournis dans la partie relative au programme 12 de ce rapport.

Sous-programme 13.1 – Fonctionnement du système du PCT

147. Le Bureau du PCT a reçu 45 448 demandes internationales en provenance du monde entier, soit 9316 (25,8%) de plus qu'au cours de la même période en 1999. Ces 45 448 demandes internationales ont produits les effets de 2 290 442 demandes nationales et de 129 410 demandes régionales, elles-mêmes équivalentes à 1 774 365 demandes de protection par brevet dans les États membres des systèmes de brevet régional. Cela correspond, en théorie, à un total de 4 064 807 demandes nationales. Le nombre de demandes provenant des pays en développement s'est élevé à 1454, contre 710 pour la même période en 1999.

148. Sur les 45 448 demandes internationales déposées, 11 038 (24,3%) ont été établies à l'aide du logiciel PCT-EASY. Comme un nombre toujours plus important d'utilisateurs du PCT prend connaissance du logiciel et des avantages qui en découlent, la part des dépôts contenant une requête établie à l'aide du PCT-EASY a augmenté au fil de l'année.

149. À la fin du mois de juin 2000, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 948 demandes internationales, portant le nombre total à presque 10 000 depuis le lancement de ces activités en janvier 1994.

150. Le traitement des demandes internationales a débouché, notamment, sur la publication au cours de la période de 38 494 demandes internationales, 5427 nouvelles publications et 26 publications périodiques de la *Gazette du PCT*. Le Bureau du PCT a reçu 27 024 rapports d'examen préliminaire international et 31 693 demandes d'examen préliminaire selon le chapitre II.

Sous-programme 13.2 - Cadre juridique, activités d'information et de promotion et coopération pour le développement en rapport avec le système du PCT

151. Au cours des six premiers mois de l'an 2000, le Bureau du PCT a poursuivi ses activités en ce qui concerne, en particulier, la promotion du PCT et l'adhésion à ce traité, les services d'information et de conseil aux utilisateurs, l'élaboration du cadre juridique et procédural du PCT et la publication de renseignements relatifs à ce système, sur papier et sur l'Internet.

152. Le Bureau du PCT a participé à 50 séminaires et exposés sur l'utilisation et les avantages du PCT, et la promotion de l'adhésion à ce traité. Parmi les participants figuraient des représentants d'offices de propriété intellectuelle, des inventeurs, des représentants d'entreprises, des conseils en brevets et des fonctionnaires nationaux. Des séminaires ont eu lieu dans 17 pays (Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Gambie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Maroc, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie) et cinq séminaires régionaux ont été organisés (Trinité-et-Tobago pour les pays des Caraïbes, Maroc pour les pays arabes, Mauritanie pour les pays africains francophones, Chine pour les pays d'Asie-Pacifique et Bolivie pour les pays d'Amérique latine). Ces séminaires ont accueilli presque 3000 utilisateurs effectifs et potentiels du système du PCT et ont eu lieu en français, arabe, anglais, allemand, japonais et espagnol. Cinquante-deux documents ont été établis en vue de leur utilisation dans ces séminaires (ainsi que dans d'autres séminaires organisés par des représentants d'autres secteurs de l'OMPI).

153. Des exposés ciblés ont aussi été organisés à l'intention des représentants d'offices nationaux de propriété intellectuelle et des parlementaires d'États contractants du PCT et d'États envisageant d'y adhérer, au siège de l'OMPI ou dans les pays concernés (Bangladesh, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Zambie), en relation avec la mise en œuvre du PCT dans la législation nationale.

154. Au cours de la première moitié de l'an 2000, le Bureau du PCT a publié des feuilles de mise à jour (en français et en anglais) pour la mise à jour de janvier du *Guide du déposant du PCT* et il a élaboré la mise à jour de juillet 2000. Il a aussi publié un numéro spécial de la *Gazette du PCT*, la partie IV de la *Gazette du PCT* hebdomadaire, la *PCT Newsletter* mensuelle, une note d'information (en cinq langues) concernant les principaux faits survenus en rapport avec le PCT ainsi que les autres résultats des opérations effectuées au titre de ce traité en 1999, une version révisée du PCT et de son règlement d'exécution en anglais, ainsi que des versions révisées des formulaires du PCT et des documents d'information générale dans différentes langues.

155. Le Bureau du PCT a aussi pris part aux importantes expositions suivantes : Telecom Americas 2000, organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Rio de Janeiro (Brésil), du 10 au 15 avril; le Salon des connaissances, organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris (France), du 26 au 28 juin; et

l'Exposition sur l'innovation et les inventions en matière d'environnement, organisée à Casablanca (Maroc) du 25 au 29 mai, au cours de laquelle du matériel d'information sur le PCT et de promotion de ce traité a été distribué.

PROGRAMME PRINCIPAL 14

Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels, et système de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international

Vue d'ensemble

156. Les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne continuent à être fournis de manière satisfaisante sur le plan de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité.

Sous-programme 14.1 - Fonctionnement des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne

157. En ce qui concerne le système de Madrid, les activités d'enregistrement ont connu une hausse considérable au cours des six premiers mois de l'an 2000, par rapport à la même période en 1999. Le nombre d'enregistrements internationaux effectués par le Bureau international (11 167) et le nombre de renouvellements (3562) font apparaître une hausse de 13%. De plus, le nombre de désignations postérieures (2892) et le nombre de modifications (21 060) ont augmenté respectivement de 7 et 10%. Le nombre de refus enregistrés (43 591) a aussi connu une forte hausse, à savoir 22% de plus qu'au cours de la même période en 1999.

158. Dans le cadre de la mise en place d'une infrastructure de communications électroniques, deux nouveaux pays (Estonie et Japon) ont commencé à recevoir des notifications du Bureau international par voie électronique. De plus, un projet a été lancé en vue de réviser la norme pour l'échange de communications électroniques dans le système de Madrid (MECA) et une réunion technique a eu lieu afin de permettre aux utilisateurs de cette norme de discuter de questions d'intérêt commun. Une réunion a aussi été organisée pour les éditeurs de CD-ROM fondés sur la plate-forme GTITM qui est utilisée pour la fabrication de ROMARIN.

159. En ce qui concerne le système de La Haye, les activités d'enregistrement se sont aussi accrues au cours des six premiers mois de l'an 2000, par rapport à la même période en 1999. Notamment, le nombre de dépôts internationaux enregistrés par le Bureau international (2187) et le nombre de renouvellements (1465) ont augmenté de plus de 5%. De plus, le nombre de modifications (1594) s'est accru de 61%.

Sous-programme 14.2 – Cadre juridique, activités d'information et de formation et coopération pour le développement en relation avec les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

160. Plusieurs séminaires ont permis de faire davantage et mieux connaître le système de Madrid : un séminaire de deux jours sur les procédures selon le système de Madrid, auquel ont participé 58 personnes appartenant essentiellement au secteur privé; quatre programmes

d'étude d'une semaine organisés au Département des enregistrements internationaux à l'intention de représentants d'Antigua-et-Barbuda, du Japon, de la République de Moldova et du Royaume-Uni; et des séances d'information organisées pour les représentants de 26 offices de propriété industrielle et d'autres institutions nationales, qui ont été accueillis au Département des enregistrements internationaux.

161. Des fonctionnaires du Département des enregistrements internationaux ont mené des missions dans 20 pays, missions consacrées à des activités de formation et de promotion; et des fonctionnaires de ce département ont participé à cinq séminaires organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI sur, notamment, le système de Madrid.

162. Au cours des six premiers mois de l'an 2000, deux États (Italie et Lituanie) qui étaient déjà parties à l'Arrangement de Madrid sont devenus liés également par le Protocole de Madrid. De plus, le Japon est devenu lié par le Protocole de Madrid et deux nouveaux États (Bhoutan et Grèce) ont déposé leur instrument d'adhésion, respectivement à l'Arrangement et au Protocole de Madrid et au Protocole de Madrid seulement.

163. Plusieurs manifestations ont permis de faire mieux connaître et comprendre le système de La Haye : la réunion d'information des représentants des 14 offices de propriété industrielle et d'autres institutions nationales qui ont été reçus au Département des enregistrements internationaux, l'organisation de missions dans dix pays consacrées aux activités de formation et de promotion menées par des fonctionnaires du Département des enregistrements internationaux et la participation de ces fonctionnaires à cinq séminaires organisés par l'Académie mondiale de l'OMPI sur, notamment, le système de La Haye.

PROGRAMME PRINCIPAL 15

Gestion des ressources humaines

Vue d'ensemble

164. Le processus de réforme engagé au cours du dernier exercice biennal s'est stabilisé, permettant à la Division de la gestion des ressources humaines de se consacrer à l'amélioration de ses procédures et à l'exécution de ses activités. Une avancée majeure a été réalisée avec l'achèvement de la première phase de l'introduction du système intégré de gestion du personnel (SIGAGIP) aux fins de gestion de la paie, un système qui permet à l'OMPI de préparer et de mener à bien de façon autonome toutes les activités liées à la paie. La composante du système ayant trait à l'administration du personnel est encore à l'essai. La portée des activités de formation a été davantage élargie, et des améliorations sensibles ont été réalisées en ce qui concerne le régime d'assurance et les soins médicaux, ainsi que les conditions de travail du personnel temporaire.

Sous-programme 15.1 - Engagements

165. La rationalisation des procédures de recrutement du personnel s'est poursuivie. La Section des engagements a mis au concours 41 postes dont 32 ont été pourvus - 24 dans la catégorie des administrateurs -; elle a recruté neuf consultants, 134 agents temporaires et 27 agents contractuels (contrats de louage de services) et s'est occupée d'établir leurs contrats. En outre, elle a évalué 3100 candidatures spontanées pour des postes des catégories des administrateurs et des services (d'appui) généraux et mené plus de 200 entrevues et 69 tests de dactylographie. À la fin du mois de juin 2000, 357 agents temporaires, consultants et agents contractuels étaient en fonction, représentant au total 75 nationalités différentes.

Sous-programme 15.2 - Prestations et avantages

166. Les prestations et avantages des 768 fonctionnaires, ainsi que des nombreux consultants, agents temporaires et agents contractuels ont été administrés; cinquante-et-un entretiens ont été menés pour les fonctionnaires et employés nouvellement recrutés. Quatre cents rapports relatifs à des contrats ont été établis, 66 promotions calculées et 18 demandes de prime pour connaissances linguistiques ont été étudiées sur la base des descriptions de poste correspondantes. Diverses autres procédures administratives ont porté sur le calcul et le traitement de 200 déclarations relatives aux charges de famille, le versement de 50 avances et indemnités pour frais d'études et de 372 allocations-logement, l'administration de 40 demandes de congé de maternité, de 50 demandes de congé dans les foyers, de 20 demandes de paiement des frais de voyage liés aux études, de 17 cessations de service, de 49 transferts, de 400 attestations, de 100 laissez-passer des Nations Unies et de 300 nouvelles demandes ou demandes de renouvellement de cartes de légitimation suisses, l'enregistrement de 16 200 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation, le contrôle de 5400 demandes de congé de maladie et le paiement de 20 000 heures supplémentaires.

Sous-programme 15.3 - Prévoyance sociale et assistance sociale

167. Soixante-dix-sept nouveaux membres du personnel et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF), portant le nombre total de participants à 1042. Deux cent trente-quatre nouveaux membres du personnel de l'OMPI et leurs familles ont adhéré au régime collectif d'assurance-maladie, le nombre total d'assurés étant désormais de 2275. En outre, 68 déclarations d'accident, 58 demandes de remboursement au titre de l'assurance médicale pour le personnel temporaire, 35 versements au titre de la cessation de service ou versements de départ de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 120 certificats divers ont été traités au cours du premier semestre de l'année. Le nouveau régime facultatif d'assurance-vie collective a été mis en place et 103 personnes y ont adhéré à ce jour. Les discussions se sont poursuivies avec l'Organisation internationale du travail (OIT) en ce qui concerne le projet de crèche, et quelques places ont été réservées pour les membres du personnel de l'OMPI, à leurs propres frais, sans subvention de l'Organisation. Le Comité de gestion des assurances de l'OMPI a recommandé le gel des primes d'assurance-maladie, d'assurance-accident et d'assurance-vie pour la troisième année consécutive, ainsi qu'une amélioration des prestations, notamment en matière de soins dentaires et optiques. De même, le comité a formulé des recommandations relatives aux conditions d'assurance-maladie du personnel temporaire et à un régime d'assurance-vie facultatif pour les conjointes de fonctionnaires. Les comptes de 1999 de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI ont été examinés, ainsi que les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité et les questions relatives à la gestion des biens immobiliers de la Caisse, notamment l'établissement de l'étude actuarielle de la Caisse en date du 31 décembre 1999.

Sous-programme 15.4 - Classification et procédures

168. Les activités relatives à la définition de politiques générales de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies se sont poursuivies, et l'évaluation et la révision du Statut et règlement du personnel de l'OMPI ont permis de l'adapter, compte tenu des modifications apportées à la structure du Bureau international, d'une manière qui soit conforme au régime commun. Six amendements du Statut et règlement du personnel de l'OMPI ont été mis en œuvre au cours du premier semestre de 2000, et plusieurs amendements relatifs au recrutement, à l'affectation et à la promotion ont été rédigés pour être soumis à l'approbation du Comité de coordination lors de la session qu'il tiendra en septembre. Trente-quatre promotions ont été recommandées par le Comité consultatif des promotions lors de sa troisième session qui s'est tenue en juin 2000, et 110 descriptions de poste ont été rédigées.

Sous-programme 15.5 - Perfectionnement du personnel

169. Les activités ont continué d'être essentiellement centrées sur la formation à la gestion, à l'informatique et à la communication. Suite aux activités de formation à la gestion engagées au cours du dernier exercice biennal, un large programme destiné à l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de gestion a été conçu afin de renforcer les compétences en la matière au sein de l'Organisation. En outre, plusieurs cours spécialisés ont été organisés, notamment un atelier sur la gestion du changement, des séminaires sur la gestion du stress destinés à l'ensemble du personnel et des cours de gestion du temps (fondés sur une approche

personnalisée). Des cours de formation aux techniques de l'information, portant sur les logiciels de bureautique classiques, l'utilisation de l'Internet et la publication sur l'Internet, ainsi que des cours de formation spécialisée aux techniques informatiques ont été proposés, à la fois au sein de l'Organisation et à l'extérieur. Quatre cent onze membres du personnel ont participé à ces cours, qui ont représenté 646 journées de formation. En outre, 237 membres du personnel ont participé aux cours annuels de langue organisés au BIT et à l'ONU, et des cours spéciaux en français et en anglais (expressions orale et écrite) ont été proposés par l'intermédiaire d'une école de langues privée. L'OMPI a financé la participation d'un membre du personnel au séminaire annuel "Le français langue étrangère" organisé à Paris par le Gouvernement français, et un autre membre du personnel a participé à un cours intensif de langues à l'étranger. Il y a eu trois cours organisés lors de la pause-déjeuner, deux sessions de formation aux techniques d'exposé, et huit cours de présentation de l'Organisation pour les nouveaux arrivants, en anglais et en français. Parmi les autres cours proposés figurent notamment un cours en ligne sur la propriété intellectuelle (organisé en coopération avec l'Académie mondiale de l'OMPI), diverses formations sur la pratique du protocole, les stratégies de négociation publique et la sécurité, et des ateliers de "formation des formateurs". Un réseau de personnes chargées du perfectionnement du personnel a été créé.

Sous-programme 15.6 - Services de santé

170. Le personnel, les retraités et délégués ont bénéficié de 2927 interventions liées à la santé, y compris les consultations, les vaccinations, les entretiens précédant les voyages ou suivant les missions, et les examens médicaux relatifs à l'entrée en fonction. Dans l'attente de l'adoption d'une politique antitabac au sein de l'OMPI, des mesures ont été prises pour apporter un soutien médical et psychologique actif aux membres du personnel souhaitant cesser de fumer. Plusieurs inspections comportant un contrôle de la nourriture et des conditions d'hygiène (à la fois pour ce qui est du personnel et du matériel des cuisines) ont été menées dans les locaux concernés de l'OMPI, conformément aux normes suisses officielles. Un total de 250 postes de travail ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un programme ergonomique, qui s'est traduite par l'introduction de modifications visant à créer un environnement de travail optimal. En outre, un programme de gestion du stress consistant en des conférences lors de la pause déjeuner a été lancé et a été suivi de plusieurs séminaires intensifs de deux jours. Un exposé sur la prévention du vieillissement, portant sur les mesures à prendre pour optimiser santé et longévité, a aussi été présenté aux membres du personnel. Par ailleurs, des accords tripartites ont été conclus en vue de permettre une réduction des coûts, à la fois pour le personnel et pour l'Organisation, des services dispensés par les pharmacies et les autres prestataires de soins médicaux spécialisés.

PROGRAMME PRINCIPAL 16

Services d'appui administratif

Vue d'ensemble

171. Les services d'appui administratif ont continué de fournir des services efficaces et de grande qualité aux États membres, aux utilisateurs des services de l'OMPI orientés vers le secteur commercial, au public en général et au personnel du Secrétariat. Le personnel a accompli d'une façon méritoire la lourde tâche que représentait la prestation de ces services, souvent dans des délais très serrés.

Sous-programme 16.1 - Opérations financières

172. Ces opérations ont été gérées avec professionnalisme, comme par le passé, moyennant une comptabilité précise de toutes les recettes et dépenses, et la tenue de comptes mensuels et annuels conformément au Règlement financier de l'OMPI et au Règlement d'exécution du règlement financier. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 se sont tous avérés exacts (que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI) et ont été vérifiés par les vérificateurs extérieurs. Le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 1998-1999 a été établi, et comporte des informations supplémentaires sur les dépenses relatives à chaque programme principal et aux fonds fiduciaires. La répartition des émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments perçus pour 1999 dans le cadre de l'Union de Madrid ainsi que des taxes perçues pour cette même année dans le cadre de l'Union de La Haye (représentant un total de 23,9 millions de francs suisses) a été opérée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid (représentant 12,6 millions de francs suisses) pour les six premiers mois de 2000.

173. Une utilisation efficace des techniques modernes de l'information a déjà permis d'apporter un certain nombre d'améliorations significatives en l'an 2000. Le système de suivi des dépenses (BETS) a été encore amélioré, et la conception du système de comptabilité remodelée, afin que les informations relatives aux dépenses soient acceptées par activité. Le nouveau système de paie a été mis en œuvre avec succès, et un nouveau système de paiements électroniques a été mis en place pour l'ensemble des remboursements relatifs aux factures présentées par le personnel et à ses frais de voyage. Les travaux préparatoires relatifs au projet de système de planification des ressources dans l'entreprise, AIMS (Admistration Information Management System), se sont poursuivis.

Sous-programme 16.2 - Services des investissements et gestion des fonds

174. Tous les fonds disponibles ont continué d'être investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni pour examiner les investissements de l'OMPI, et des discussions ont régulièrement eu lieu entre le personnel de la Division des finances et les banques. Le comité est convenu qu'à l'heure actuelle, la meilleure solution pour la préservation du capital reposait sur un placement des fonds d'investissement auprès de la Banque nationale suisse, dont le taux d'intérêt est actuellement de 4% l'an.

Sous-programme 16.3 - Service linguistique

175. Trente-six traductions dans une ou plusieurs langues de lois, règlements, lois types ou projets de lois reçus ou établis à l'intention de 19 pays, ont été effectuées. La documentation de réunions, ainsi que des exposés pour des séminaires ou stages de formation organisés par le Secrétariat ont aussi été traduits, révisés ou édités selon les besoins. Le haut niveau de qualité et la rapidité de livraison des traductions ont été maintenus.

176. La possibilité d'adapter différents logiciels de reconnaissance vocale au processus de traduction fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Sous-programme 16.4 - Services des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier

177. Des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 25 réunions (représentant 2300 participants) à Genève, y compris la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets, et pour 88 réunions tenues en d'autres lieux. Deux cent dix-neuf interprètes ont été recrutés, pour un total de 1482 jours de travail; ces chiffres reflètent l'usage d'un plus grand nombre de langues au cours des réunions. Pour la première fois, un membre du personnel de l'OMPI a exercé les fonctions d'interprète au cours de plusieurs réunions.

178. Grâce à la concurrence que connaît le secteur des services de distribution de courrier, des économies importantes ont été réalisées sur les coûts d'expédition postale : un accord est sur le point d'être conclu avec un fournisseur de services postaux pour l'envoi en nombre et sur de longues distances de documents du PCT, les économies attendues représentant quelque 500 000 francs suisses par an. L'OMPI est le premier utilisateur de courrier recommandé en Suisse, avec environ 70 000 envois par an, et a ainsi pu obtenir une réduction de 20% sur les tarifs du courrier recommandé, ce qui représente des économies de l'ordre de 56 000 francs suisses par an. Le volume global du courrier sortant est en légère augmentation (212 300 kg au cours du premier semestre de l'an 2000, contre 201 700 kg au cours de la période correspondante de 1999), essentiellement du fait de la progression du nombre des envois de notifications dans le cadre du système de Madrid. Cela a partiellement été compensé par une diminution du volume des envois au titre du PCT, malgré l'accroissement du nombre de brochures PCT publiées, grâce à des déclarations de renonciation permettant d'effectuer les communications uniquement sur demande et à la diffusion des brochures sur d'autres supports que le papier. Dans le domaine des télécommunications, une nouvelle réduction des tarifs sur les appels à grande distance a été négociée et est entrée en vigueur en mars 2000. Une enquête a été réalisée, auprès de sources situées à l'OMPI même et dans d'autres organisations du système des Nations Unies, afin d'élaborer un système de contrôle du flux des documents.

179. L'introduction des techniques de l'information a permis de réaliser certains progrès au sein du service. Un système informatique de comptabilisation des appels téléphoniques officiels à grande distance avec une imputation des coûts par programme, est en cours de mise en œuvre. Le personnel de l'OMPI dispose désormais du répertoire téléphonique sous forme électronique sur l'Intranet. Un petit système informatique a été mis en place pour l'administration des services des interprètes. En outre, la première phase d'un nouveau système visant à rationaliser l'impression et l'expédition des documents de l'OMPI est

actuellement testée en collaboration avec le Service de la production des publications. Le Service des conférences apporte sa contribution à l'ordre du jour des réunions tenues à Genève qui est publié quotidiennement sur l'Internet par l'Office des Nations Unies à Genève.

Sous-programme 16.5 - Service de la production des publications

180. La charge de travail de l'atelier d'impression interne qui, pour les six premiers mois de 2000, a représenté quelque 43,5 millions de pages imprimées (y compris les brochures du PCT et l'impression (au sein de l'Organisation) de la gazette hebdomadaire du PCT), a continué d'être accomplie de façon sérieuse et efficace. De fait, l'imprimerie de l'OMPI a été décrite par la société Xerox comme le site Xerox le plus moderne d'Europe. Un système similaire à celui mis en place en 1999 pour imprimer les brochures du PCT en fonction de leur destination est actuellement mis en œuvre afin de rationaliser l'impression et la distribution des documents de l'OMPI; ce système fait actuellement l'objet d'un essai. Au cours des six premiers mois de l'année, la sous-traitance a atteint à nouveau un niveau élevé, 227 commandes étant passées auprès de fournisseurs externes.

181. Le Groupe d'étude sur les procédures administratives a poursuivi ses travaux visant à rationaliser, moderniser et codifier les procédures administratives. Parmi ses activités, le projet de "pages pratiques" a été lancé en avril 2000, offrant un système d'indexation bilingue visant à améliorer l'accès à l'information d'intérêt général pour le personnel sur l'Intranet de l'OMPI.

PROGRAMME PRINCIPAL 17

Locaux

Vue d'ensemble

182. Ce programme principal a connu une forte augmentation de ses activités durant le premier semestre 2000. Cette augmentation est la conséquence d'un apport grandissant et constant de nouveaux fonctionnaires, de l'âge des bâtiments et de leur modernisation, de la préparation des travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que du début des études pour le nouveau bâtiment.

183. Concernant ces deux derniers projets, les réalisations ont été les suivantes :

a) Construction du nouveau bâtiment : Le concours international pour le projet du nouveau bâtiment s'est achevé en mars par la désignation de six lauréats parmi lesquels un premier prix a été attribué au bureau Behnisch, Behnisch & Partner de Stuttgart, en Allemagne. Les résultats ont été présentés au public au travers d'une exposition de tous les travaux dans le hall du bâtiment Arpad Bogsch (AB) en avril 2000. Une étude de faisabilité a été lancée au mois de mai ayant pour but d'obtenir l'accord préalable des autorités de Genève pour l'emplacement de la salle de 600 places avec les locaux nécessaires, entre le bâtiment principal et le nouveau.

b) Rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM : Le démontage partiel du bâtiment existant, débuté en décembre 1999, a abouti en mars 2000, préparant ainsi le bâtiment pour les travaux futurs en entreprise générale. Une demande d'autorisation de construire complémentaire a été soumise aux autorités genevoises et un appel d'offres international a été envoyé à 12 entreprises présélectionnées dans quatre pays.

Sous-programme 17.1 - Mise à disposition de bureaux

184. Le premier semestre 2000 a été marqué par les négociations et la conclusion du contrat de bail pour la quasi-totalité (sauf le premier étage) de l'immeuble appartenant à la société Procter & Gamble (P&G). Suite à la signature dudit contrat, les études et travaux d'adaptation de l'immeuble ont été effectués, pour le déménagement de l'imprimerie PCT du bâtiment AB à l'annexe du bâtiment P&G et pour l'adaptation des espaces nécessaires aux besoins du PCT (archives, bureaux).

Sous-programme 17.2 - Entretien des locaux existants

185. La première moitié de l'an 2000 a vu la fin des travaux d'adaptation de l'immeuble de Chambésy, pour répondre aux besoins de l'OMPI (bureaux, restaurant, bibliothèque et salle de formation informatisée) ainsi que l'accomplissement du projet de la salle de conférences, équipée pour l'interprétation simultanée.

186. Dans le bâtiment AB, l'appel d'offres concernant la rénovation et la modernisation des salles de conférences A, B, 1.27, Baeumer et Bilger a abouti au choix d'une entreprise générale, qui a immédiatement entrepris les travaux de la première phase concernant les installations d'interprétation simultanée pour les salles A et B. La deuxième phase aura lieu au milieu de l'an 2001.

187. Des travaux ont aussi été entrepris dans le but d'accroître la sécurité, comprenant notamment l'achèvement de l'installation d'un système de contrôle d'accès par lecteurs de cartes et d'un système de surveillance vidéo, ainsi que l'extension de ces systèmes de sécurité aux bâtiments P&G et de Chambésy, avec les modifications et adaptations nécessaires; la remise à chaque fonctionnaire de nouvelles cartes d'accès sécurisées; l'extension des missions de surveillance pour le site de Chambésy, maintenant gardé 24 heures sur 24, et le bâtiment P&G. Les dispositions nécessaires ont aussi été prises pour la surveillance du chantier de l'ancien bâtiment de l'OMM.

PROGRAMME PRINCIPAL 18

Achats, contrats et voyages

Vue d'ensemble

188. Au cours du premier semestre 2000, le principal objectif du programme 18 a été de continuer à assurer d'une manière efficace et transparente les activités liées à la passation des marchés et les services relatifs aux voyages, et de les améliorer, afin de fournir à l'Organisation les produits les mieux adaptés et les services les plus efficaces, en accordant une attention particulière aux projets d'envergure tels que la construction des nouveaux locaux et les activités liées aux techniques de l'information. Au cours de ces six premiers mois, le Service des achats et des contrats s'est occupé d'un nombre considérablement plus élevé d'appels d'offres internationaux lancés dans le cadre des principaux projets d'achat de l'OMPI (conformément à la tendance observée l'année précédente). Pour la mise en œuvre des activités susmentionnées, le Service des achats et des contrats s'est efforcé de parvenir à une augmentation à la fois du nombre de fournisseurs invités à soumissionner et du nombre des pays d'origine représentés.

Sous-programme 18.1 – Achats et contrats

189. Pour que les objectifs susmentionnés soient atteints au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin, les activités principales suivantes ont été poursuivies ou entreprises, en coopération avec les autres divisions concernées :

- a) élaboration d'un appel d'offres international pour la rénovation et la modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM, et fourniture de l'appui administratif nécessaire à l'organisation d'un concours international d'architecture pour les nouveaux locaux de l'OMPI, auquel 27 architectes originaires de 17 pays ont participé;
- b) fourniture de l'appui administratif nécessaire à la sélection de l'adjudicataire pour le projet IMPACT du PCT;
- c) participation à l'organisation de l'appel d'offres international visant à sélectionner un entrepreneur principal pour le projet WIPONET, et fourniture de l'appui administratif correspondant.

190. Parmi les autres activités du Service des achats et des contrats au cours du premier semestre de l'an 2000 figurent notamment : la mise au point d'une nouvelle version améliorée de la page consacrée aux acquisitions/appels d'offres sur le Web; un système d'inventaire informatique, pour la gestion de l'espace et des biens, portant sur environ 30 000 biens matériels en liaison avec 60 plans architecturaux de l'OMPI pour l'ensemble du personnel.

191. Le Service des achats et des contrats s'est également occupé de divers contrats d'achat à long terme pour le matériel de bureau, les fournitures, le mobilier et les articles de papeterie standard suite aux résultats d'appels d'offres internationaux, permettant à l'OMPI de réaliser des économies d'échelle, en développant la concurrence entre les fournisseurs potentiels. Le

Service des achats et des contrats a continué à s'acquitter avec rapidité des services liés aux relations diplomatiques et autres, tels que les demandes de visas (émanant à la fois des délégués et des membres du personnel), l'authentification des extraits concernant les marques ou les dessins ou modèles industriels, les immunités diplomatiques, etc.

Sous-programme 18.2 - Voyages

192. Au cours des six premiers mois de l'an 2000, le Groupe des voyages et de l'administration des missions a traité quelque 1560 autorisations de voyage. La réduction des dépenses s'est poursuivie par le biais des remises offertes par les compagnies aériennes et de l'utilisation des tarifs spéciaux chaque fois que cela est possible. Les économies totales pour les six premiers mois de l'an 2000 se sont élevées à près de 540 000 francs suisses, soit une augmentation de 41,7% par comparaison à la même période de l'année passée. Afin de réduire le travail administratif et d'accélérer le traitement des demandes, les procédures ont été simplifiées et la mise au point d'un système électronique d'autorisations de voyage a été entreprise.

193. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à examiner le contenu du présent document et à en prendre note.

[Fin du document]